



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU JEUDI 17 JUIN 2021, A 19H30

PRESIDENCE	M. Gaël Gobet, Président
CONSEIL GENERAL	48 Conseillers généraux sont présents
EXCUSES	MM. Peter Schnyder et Matthias Sluga
CONSEIL COMMUNAL	9 Conseillers communaux sont présents

SUITE DE L'ORDRE DU JOUR

9. Demande de prolongation, proposition et postulats :

- Proposition N° 003 de Mme Giovana Rozas (PS) et MM. Pierre-Yves Moret (Centre Gauche PCS) et Nicolas Schmidt (Les Verts) concernant la transparence du financement des partis politiques au niveau communal.
Transmise au Conseil communal le 11.02.2021. Réponse attendue au 11.08.2021.
- Postulat N° 019 de Mmes Marie-Hélène Brouchoud (PDC) et Francine Defferrard (PDC) au sujet de l'élaboration d'un « Plan lumière » (Plan de l'éclairage) et réalisation de l'extinction nocturne de l'éclairage public.
Transmis au Conseil communal le 10.12.2020. Réponse attendue au 10.06.2021.
- Postulat N°020 de MM. Pierre Portmann (PDC) et Vanya Karati (PDC) au sujet de la mise en œuvre des conclusions de la Commission de politique sociale – construction d'un immeuble avec des logements à loyer modéré sur un terrain communal avec les locaux nécessaires pour une crèche communale et un centre d'animation.
Transmis au Conseil communal le 10.12.2020. Réponse attendue au 10.06.2021.

- Postulat N° 022 de M. Claude Monney (Centre Gauche PCS) et Mmes Sophie Ortner Gaillard (Verts) et Katharina Buchs (PS) concernant l'élaboration d'un plan climat communal.

Transmis au Conseil communal le 11.02.2021. Réponse attendue au 11.08.2021.

10. Postulat N° 023 déposé par M. Jacques Dietrich (PS) et Mme Katharina Buchs (PS) concernant la possibilité pour un élu du Conseil général de siéger en visio-conférence.
(Préavis du Bureau : Postulat recevable)

11. Postulat N° 024 déposé par M. Pierre Portmann (Le Centre), Mme Sandra Pichonnaz (Le Centre) et M. Vanya Karati (Le Centre) concernant la récolte de vélos à la déchetterie communale ainsi qu'un partenariat avec une association pour l'envoi de ces vélos dans un pays en voie de développement.
(Préavis du Bureau : Postulat recevable)

12. Divers

13. Fusion du Grand Fribourg / Débat

M. Gaël Gobet, Président. Mmes les Conseillères générales, MM. les Conseillers généraux, M. le Syndic, Mmes les Conseillères communales, MM. les Conseillers communaux, Mmes et M. les représentants de la presse et membres du public qui nous suivent en direct sur YouTube, bonsoir et bienvenue à cette seconde séance qui doit nous permettre de discuter des points qui n'ont pas pu être traités hier et débattre sur la fusion.

Pour ce soir, je dois excuser les personnes suivantes :

- MM. Peter Schnyder et Matthias Sluga

Mme Polito nous rejoindra en cours de séance.

Vu le nombre de Conseillers généraux présents, j'observe que la majorité des membres sont présents, je déclare donc que le quorum est atteint et que nous pouvons valablement siéger. J'invite les scrutateurs à bien vouloir me communiquer le nombre de Conseillers généraux présents actuellement.

Dans l'intervalle, je vous rappelle de transmettre au secrétariat communal, si possible en version électronique Word, vos interventions afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Nous sommes 45 Conseillers généraux présents.

Sans autre forme de procès, nous passons au point 9 de notre ordre du jour.

9. Demande de prolongation, proposition et postulats :

- **Proposition N° 003 de Mme Giovana Rozas (PS) et MM. Pierre-Yves Moret (Centre Gauche PCS) et Nicolas Schmidt (Les Verts) concernant la transparence du financement des partis politiques au niveau communal. Transmise au Conseil communal le 11.02.2021. Réponse attendue au 11.08.2021.**
- **Postulat N° 019 de Mmes Marie-Hélène Brouchoud (PDC) et Francine Defferrard (PDC) au sujet de l'élaboration d'un « Plan lumière » (Plan de l'éclairage) et réalisation de l'extinction nocturne de l'éclairage public. Transmis au Conseil communal le 10.12.2020. Réponse attendue au 10.06.2021.**
- **Postulat N°020 de MM. Pierre Portmann (PDC) et Vanya Karati (PDC) au sujet de la mise en œuvre des conclusions de la Commission de politique sociale – construction d'un immeuble avec des logements à loyer modéré sur un terrain communal avec les locaux nécessaires pour une crèche communale et un centre d'animation. Transmis au Conseil communal le 10.12.2020. Réponse attendue au 10.06.2021.**
- **Postulat N° 022 de M. Claude Monney (Centre Gauche PCS) et Mmes Sophie Ortner Gaillard (Verts) et Katharina Buchs (PS) concernant l'élaboration d'un plan climat communal. Transmis au Conseil communal le 11.02.2021. Réponse attendue au 11.08.2021.**

M. Gaël Gobet, Président. S'agissant de la demande de prolongation de la proposition et des postulats, conformément à l'article 57 al.2 du règlement du Conseil général, je prie le Conseil communal de motiver ses demandes de prolongation. M. le Syndic.

Mme Véronique Polito Schmidt, Conseillère générale, rejoint la séance à 19h34.

M. Bruno Marmier Syndic. Le Conseil communal vous sollicite pour une demande de prolongation de différents postulats ainsi qu'une proposition. Je vais traiter deux d'entre eux et ensuite je donnerai la parole à Mme Maillard Russier pour les deux autres.

Au sujet de la proposition N° 003 sur la transparence du financement des partis politiques au niveau communal, la loi cantonale a été votée et nous sommes en train d'élaborer une proposition de règlement communal qui reprend les mêmes aspects. Nous souhaitons une prolongation de délai de 6 mois afin de le soumettre au Canton pour examen préalable, ce qui prend toujours un certain temps. D'autant plus que c'est une thématique nouvelle dans le cadre des règlements communaux.

A propos du postulat N° 020 sur la mise en œuvre des conclusions de la Commission de politique sociale – construction d'un immeuble avec les logements à loyer modéré sur un terrain communal avec les locaux nécessaires pour une crèche communale et un centre d'animation, là aussi avec la reconstitution du Conseil communal il y a eu un certain nombre de mois creux. La Coopérative VISAL est en train de reconstituer ses organes dont l'assemblée générale aura lieu ses prochains jours. Ensuite, le Conseil communal pourra se mettre au travail pour vous soumettre des propositions. L'idée est d'avoir des propositions concrètes, soit avec d'éventuels droits de superficie sur des terrains communaux soit pour la Coopérative VISAL, soit pour des instances du même type d'ici la fin de l'année et non seulement répondre au postulat.

Je donne la parole à Mme Maillard.

M. Luc Brillard, Conseiller général, rejoint la séance à 19h35.

Mme Mélanie Maillard Russier, Conseillère communale. Ce soir, le Conseil communal n'est pas en mesure de répondre formellement aux postulats N°022 sur l'élaboration d'un plan climat et du N° 019 sur l'élaboration d'un plan lumière. Ils ont été déposés peu avant la fin de la Législature demandant donc une prolongation de délai.

Toutefois, je peux déjà vous informer que le Conseil communal a déjà validé une feuille de route pour l'élaboration du plan climat communal et que le plan lumière devrait en être une mesure.

Il est prévu de confier le pilotage stratégique de ce projet à la Commission des services techniques, environnement et énergie. Une première séance sera convoquée au tout début du mois de septembre pour lancer formellement les travaux d'élaboration de ce plan.

M. Gaël Gobet, Président. Est-ce que les auteurs de la proposition et des postulats ont-ils quelque chose à ajouter ou des remarques à formuler par rapport à ces demandes ?
M. Portmann.

M. Pierre Portmann, Conseiller général. Concernant le postulat N° 024 qui concerne la construction d'un immeuble avec des logements à loyers modérés comprenant notamment une crèche. La crèche Cap'Canaille sise aux Dailles a informé qu'elle allait déménager dans le quartier de Cormanon. Le quartier des Dailles qui est important avec 30% de la population de Villars-sur-Glâne n'aura vraisemblablement plus d'offre de crèche à partir du début 2022. J'invite donc le Conseil communal d'intégrer cet aspect dans la réponse du postulat.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres remarques ? Ce n'est pas le cas. Par conséquent, je propose que le Conseil général prenne acte des prolongations de délais pour la remise des rapports par le Conseil communal. Nous passons au point 10 de l'ordre du jour.

10. Postulat N° 023 déposé par M. Jacques Dietrich (PS) et Mme Katharina Buchs (PS) concernant la possibilité pour un élu du Conseil général de siéger en visio-conférence. (Préavis du Bureau : Postulat recevable)

M. Gaël Gobet, Président. En application de l'article 56 du règlement du Conseil général, le Conseil général doit se prononcer sur la recevabilité ou la qualification formelle de ce postulat avant de le traiter sur le fond. Le Bureau a préavisé favorablement la recevabilité de ce postulat dans sa forme. La parole est donnée aux auteurs s'agissant uniquement de la recevabilité de leurs postulats. M Dietrich.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Le Bureau a considéré que le postulat était recevable. Entre temps, j'ai pris contact avec nos Députés qui ont, eux aussi, déposé une motion au Grand Conseil concernant ce sujet, je vous demande d'accepter la recevabilité de ce postulat de sorte à ce que nous puissions en discuter et le cas échéant l'accepter ou le refuser.

M. Gaël Gobet, Président. Suite aux explications des auteurs, est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer au sujet de la recevabilité. Tel n'est pas le cas. Est-ce que le Conseil général souhaite s'exprimer sur la recevabilité de ce postulat ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Celle et ceux qui estiment que le postulat N° 023 est recevable, le manifeste par main levée.

Suite à un doute en ce qui concerne le bon décompte des voix, le Président fait revoter l'assemblée.

La recevabilité du postulats N° 023 est acceptée 44 oui et 2 abstentions.

M. Gaël Gobet, Président. Nous allons débattre sur le postulat en tant que tel et je donne la parole aux auteurs s'ils le souhaitent ? M. Dietrich.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Je m'exprime au nom de Mme Katharina Buche et moi-même. Je ne reviendrai pas sur le contenu du postulat dont vous avez reçu une copie. Je voulais juste rappeler que ce postulat a été déposé suite à ce que nous avons vécu lors de la pandémie. En effet, des séances ont été tenues alors que certains membres du Conseil général ne pouvaient pas forcément y participer pour raison sanitaire.

Le Grand Conseil de son côté a voté d'urgence, lui, une possibilité pour les députés de siéger à distance dans cette situation de Covid.

Suite à mon intervention de février 2021, deux de nos Députés, Mme Defferrard et M. Marmier, ont déposé une motion au Grand Conseil demandant d'ancrer également dans la loi cette possibilité pour les Conseillers généraux et de pérenniser ceci face à une éventuelle nouvelle situation sanitaire.

M. Marmier m'a transmis la réponse du Conseil d'Etat qui propose au Grand Conseil de refuser cette motion en attendant une éventuelle possibilité de travail à distance lors de la mise en place d'un futur e-gouvernement.

Ayant reparlé avec M. Marmier et Mme Defferrard, je vous propose d'accepter ce postulat pour que notre Conseil communal et nos Députés puisse démontrer qu'il y a un réel intérêt des Conseillers généraux de pouvoir effectuer leur travail dans des situations sanitaires particulières.

M. Gaël Gobet, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ?
M. le Syndic.

M. Bruno Marmier, Syndic. Effectivement la réponse du Conseil d'Etat n'est pas très encourageante. Il est clair que si la motion devait être rejetée cela laissera peu de marge de

manœuvre au Conseil communal. Toutefois, je vous propose d'accepter ce postulat pour l'instant et nous verrons la teneur des débats au Grand Conseil afin de savoir si à court ou moyen terme cette possibilité existera ou pas.

La réponse du Conseil d'Etat m'a toutefois étonné car elle mentionnait que la procédure serait extrêmement coûteuse d'introduire un système de vote à distance. Or, il me semble que nous disposons tous de la technologie permettant de le faire et qui demanderait au Bureau de notre Conseil général de s'organiser différemment et d'avoir peut-être deux scrutateurs supplémentaires chargés de compter les votes des personnes siégeant à distance. Avec les équipements dont nous disposons tous aujourd'hui, je ne vois pas quelle infrastructure coûteuse est nécessaire pour s'assurer de l'identité et de l'exactitude d'un vote de l'un ou l'autre d'entre vous qui siégerait à la maison. J'ai l'impression que là on fait preuve de manque d'imagination. Il y a des manières de faire les choses simplement et à peu de frais tout en garantissant l'exactitude d'un vote. Il faut rappeler que le Conseil général est une institution et qu'il est responsable de ce qu'il met en place et n'a pas besoin d'être mis sous tutelle par une cohorte de directives proposées par le Canton. C'est aussi surprenant de voir que les Préfets ont été consultés sur notre motion et se sont exprimés défavorablement surtout que notre Préfet, suite à la demande du Bureau, avait répondu qu'il fallait une base légale. Et lorsqu'on propose de créer une base légale, il est recommandé de ne pas le faire.

M. Gaël Gobet, Président. Est-ce que le Conseil général souhaite s'exprimer ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent la transmission du postulat N° 023 au Conseil communal sont priés de le manifester à main levée.

La transmission du postulat N° 023 au Conseil communal est acceptée par 41 oui et 6 abstentions.

M. Gaël Gobet, Président. Nous passons au point 11 de l'ordre du jour.

11. Postulat N° 024 déposé par M. Pierre Portmann (Le Centre), Mme Sandra Pichonnaz (Le Centre) et M. Vanya Karati (Le Centre) concernant la récolte de vélos à la déchetterie communale ainsi qu'un partenariat avec une association pour l'envoi de ces vélos dans un pays en voie de développement (Préavis du Bureau : Postulat recevable).

M. Gaël Gobet, Président. Même procédure que le point précédent. J'invite le Conseil général à se déterminer quant à la recevabilité du postulat. Le Bureau a préavisé favorablement la recevabilité quant à sa forme la parole est donnée aux auteurs s'ils souhaitent ajouter une information sur la recevabilité. Tel n'est pas le cas. Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer sur la recevabilité de ce postulat ? Tel n'est pas le cas. Est-ce que le Conseil général souhaite s'exprimer ? Tel n'est pas le cas, nous passons au vote.

Celles et ceux qui estiment que le postulat N° 024 est recevable, le manifestent par main levée.

La recevabilité du postulat N° 024 est acceptée à l'unanimité.

M. Gaël Gobet, Président. Nous allons débattre sur le postulat en tant que tel et je donne la parole aux auteurs s'ils le souhaitent ? M. Portmann.

M. Pierre Portmann, Conseiller général. Vous avez pu prendre connaissance de notre postulat qui demande au Conseil communal d'examiner si la récolte de vélos à la déchetterie et en partenariat avec une association pour par exemple l'envoi de ces vélos dans des pays défavorisés est possible. L'exportation est un excellent moyen d'encourager la vélo-mobilité mais aussi l'entrepreneuriat dans ces pays. Comme vous le savez le recyclage a pris au sens large une grande importance dans nos sociétés et notre postulat demande donc un état des lieux au Conseil communal qui pourrait pourquoi pas servir de base à la réflexion pour la récolte d'autres objets.

M. Gaël Gobet, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite s'exprimer ? M. Carrel.

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Conseiller communal. Actuellement, les vélos qui se retrouvent à la déchetterie sont recyclés et remis à des personnes défavorisées de la région. Votre postulat est une excellente idée afin de pouvoir comparer ce qui est plus favorable et aussi approfondir la question du recyclage. Je vous invite à l'accepter.

M. Gaël Gobet, Président. Est-ce que le Conseil général souhaite s'exprimer ? Tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent la transmission du postulat N° 024 au Conseil communal sont priés de le manifester à main levée.

La transmission du postulat N° 024 au Conseil communal est acceptée à l'unanimité.

M. Gaël Gobet, Président. Nous passons au point 12 de l'ordre du jour.

12. Divers

M. Gaël Gobet, Président. Y a-t-il des demandes d'interventions pour ce point ? M. Braillard.

M. Luc Braillard, Conseiller général. Je m'adresse à vous en tant que nouvel élu. Mon intervention concerne les bouteilles d'eau que nous avons à disposition sur les tables. Nous avons pu voir dans la présentation des comptes que notre Commune dépense beaucoup d'argent pour le renouvellement du réseau d'eau potable dont on peut tous se réjouir. Nous avons aussi pu lire en page 106 du Rapport de gestion que notre eau est de très bonne qualité et que tous les habitants de la Commune peuvent la boire sans s'en soucier. Et si nous regardons nos bouteilles d'eau, elles ne sont pas locales et proviennent du Canton de Vaud. Dès lors, je souhaiterais qu'à l'avenir une proposition puisse être étudiée afin d'avoir de l'eau locale sur nos tables qui viendrait directement du robinet. Je pense que c'est un devoir d'exemplarité de notre Conseil général que de boire de l'eau potable qui vient du réseau dont on dit que la qualité est excellente.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? M. Dietrich.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. J'ai deux divers. Le premier concerne les pistes cyclables sur le territoire de notre Commune. Sans rentrer dans les détails, je demande au Conseil communal et au dicastère répondant de faire une analyse des différents endroits où il y a des intersections de pistes cyclables afin de mieux les signaler. Comme exemple, parmi d'autres, je prendrai la descente de la route du Soleil pour aller rejoindre la piste cyclable qui mène à la route des Rochettes, il n'y a aucune indication où il faut prendre cette piste cyclable et idem dans l'autre sens lorsque vous débouchez de cette artère, il n'y a aucune indication. L'idéal serait de faire un petit tour de la Commune et de voir où quelques coups de peinture pourraient grandement améliorer la situation des cyclistes par rapport aux automobilistes.

Le deuxième divers concerne les membres du Bureau. En effet, nous avons été surpris de recevoir un message de la part d'un Conseiller général de la Ville de Fribourg, M. Casazza. Je

n'ai aucun problème qu'on nous transmette des informations officielles sur la Fusion et d'autres aspects importants dont je vous en remercie mais dans le cas présent, je n'ai pas compris pourquoi nous avons reçu ce message. Cette personne aurait déjà dû intervenir au niveau de sa Ville ou demander aux délégués de l'Agglo d'intervenir.

Je trouve cette façon de faire un peu cavalier d'envoyer à tous les Conseillers généraux de l'Agglomération surtout dans le contexte des discussions que nous avons actuellement d'une part et, d'autre part, cela pourrait initier n'importe quel quidam de venir avec un projet et l'envoyer dans une Commune et faire en sorte que tout le monde le reçoive.

Je souhaiterais donc que le Bureau soit attentif à cet aspect lorsqu'il reçoit de telles demandes de transmission de message au Conseil général.

M. Gaël Gobet, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite répondre ? M. le Syndic.

M. Bruno Marmier, Syndic. Concernant la remarque de M. Braillard, je me tourne vers le Bureau pour l'informer que l'administration mettra à disposition du Conseil général la solution qu'il choisira. S'il souhaite des carafes d'eau, l'administration communale fera le nécessaire pour que vous en disposiez. Dans le cadre de la séparation du pouvoir, il vous appartiendra de décider.

Concernant la remarque de M. Dietrich, il y a un projet de réorganisation de la sortie de la route du Soleil qui n'est pas encore mûr. Il est vrai que la situation actuelle n'est pas d'une grande qualité. La Commune est tout à fait consciente de l'améliorer ainsi que tous les autres points où il y a des intersections. Le but est de favoriser des intersections sûres avec de la visibilité afin de que les cyclistes puissent sortir ou rentrer sur les pistes cyclables en toute sécurité.

M. Gaël Gobet, Président. Au sujet des bouteilles d'eau je pense que cela fait tout à fait sens en cette période Covid. Il ne faut pas le prendre personnellement. Nous verrons par la suite si les membres du Conseil général souhaitent adopter une autre manière de procéder. Cas échéant, cela fera l'objet d'une brève discussion. D'autres divers ? Mme Bernhard.

Mme Irene Bernhard, Conseillère générale. Les membres de l'église réformée ont récemment reçu les factures pour les impôts paroissiaux des années 2016-2017-2018 et 2019 payables dans les 60 jours. Dès lors, je me demande pourquoi l'impôt de l'église catholique est encaissé par la Commune et l'impôt de l'église réformée doit être encaissé par l'Eglise elle-même avec tous les inconvénients que cela entraîne.

Comment s'explique cette inégalité de traitement entre les différentes Eglises et les différents membres de ces paroisses ?

M. Gaël Gobet, Président. Est-ce que le Conseil communal souhaite répondre ? M. Carrel.

M. Olivier Carrel, Conseiller communal. En l'état, la Commune encaisse les impôts de la Paroisse suite à un accord avec elle et cela n'a jamais posé de problème. Je ne sais pas quelle est la meilleure formule. Est-ce que c'est la taxation directe par la Paroisse ou la taxation par la Commune pour la Paroisse, je n'ai pas d'avis personnel à ce sujet. Je vais volontiers me renseigner sur les processus et vous donner une réponse plus concrète lors d'une prochaine séance.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? Mme Buchs.

Mme Katharina Buchs, Conseillère générale. Nous avons pu apprendre aujourd'hui dans la Liberté qu'une convention a été signée pour les élèves de Givisiez pour aller faire de la natation. J'aimerais savoir si à Villars-sur-Glâne il y a une telle convention qui se dessine ?

M. Gaël Gobet, Président. Mme Dénervaud souhaite répondre.

Mme Caroline Dénervaud, Conseillère communale. Non seulement les élèves de Villars-sur-Glâne iront à la piscine mais la convention est déjà signée puisque dès la fin des travaux du Marly Innovation Center MIC, c'est-à-dire en août 2022, nos élèves scolarisés au CO de Pérolles, pourront aller nager au MIC.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? Tel n'est pas le cas, nous allons pouvoir passer au point 13.

13. Fusion du Grand Fribourg / Débat

M. Gaël Gobet, Président. Je rappelle de bien vouloir parler en face du micro lors de vos interventions et d'éviter de tourner la tête. Nous voilà donc arrivés au dernier point de notre séance. Vous avez tous reçu un courrier explicatif avec les documents utiles pour les deux séances du Conseil général. Je rappelle brièvement les modalités convenues avec le Bureau afin de canaliser les débats de ce soir.

Dans une première phase, les groupes auront la possibilité de prendre position sur la question qui sera posée aux villaroises et aux villarois le 26 septembre prochain. Le Conseil communal aura également l'opportunité de s'exprimer dans cette première partie à l'issu des déterminations des groupes.

Dans une deuxième phase, la parole sera donnée à chacun. Je remercie les Conseillères et Conseillers généraux qui se sont annoncés et leur donnerai la parole tour à tour. Toutefois si une personne ne s'est pas annoncée, elle pourra bien évidemment prendre position sur la fusion, Cela étant je vous demanderai d'être concis dans vos prises de parole.

Enfin, dans une dernière phase, il s'agira de répondre à deux questions :

- a. Le Conseil général doit-il donner sa position sur le sujet à la population villaroise et si oui sous quelle forme (correspondance, Résolution ou autres ?).
- b. Répondre à la question qui sera soumise aux Villarois/es :
« Notre Commune doit-elle continuer le processus de fusion du Grand Fribourg ? »

A l'issu de notre débat, la position du Conseil général sera transmise aux Villaroises et Villarois. En raison du fait qu'il n'y a pas d'urgence à rédiger cette détermination, au vu de la date du vote en septembre, un projet de détermination sera transmis au Bureau par le secrétariat communal, que je remercie par avance, pour validation et éventuelles adaptations. Ensuite, conformément à ce que prévoit l'article 19 let. f du règlement du Conseil général, le Bureau assurera l'information à la population. Le texte sera en outre soumis aux chefs de groupe pour prise de position et validation. Dans le cas où les retours seraient trop divergents, une séance extraordinaire du Bureau sera convoquée et les chefs de groupe seront invités afin de trouver une solution commune qui convienne à chacun.

Je tiens encore à saluer la présence de M. Bizzozero, Délégué à l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg, qui assiste en ce moment à nos débats afin de rapporter la position de notre Conseil général auprès de ses collègues. M. Bizzozero aura la possibilité à la fin de nos débats, juste avant le vote, de répondre très brièvement pour compléter ou corriger d'éventuelles informations.

Est-ce que ce modus operandi appelle des remarques de votre part ? Tel n'est pas le cas, je vous propose de débiter notre débat par la discussion générale, à quel groupe puis-je donner la parole ? M. Clément.

M. Frédéric Clément, Conseiller général, Chef du groupe socialiste. Dans sa séance de préparation du 10 juin 2021, le groupe socialiste dans sa large majorité a pris la décision de se prononcer en faveur de la poursuite du processus de fusion pour notre Commune. En effet, il nous est apparu comme essentiel de ne pas fermer pour l'heure toute porte à un processus qui n'est pas encore terminé. Se retirer maintenant serait assurément regrettable, puisque nous sommes convaincus que Villars-sur-Glâne peut encore faire entendre sa voix et que c'est justement maintenant que nous pouvons formuler quelques remarques et autres demandes à l'Assemblée constitutive qui, nous en sommes assurés, saura nous entendre. Profitons de cette occasion qui nous est donné ce soir à cette fin.

Plusieurs points ou pierres d'achoppements nous sont apparus à la lecture du projet de Concept de fusion. Tout d'abord la représentativité de chaque commune dans la nouvelle commune fusionnée. Ne serait-il pas plus juste de partir avec une commune représentée à égalité, sans aucun avantage donné à l'une ou l'autre en fonction de sa taille ? En terme général, nous sommes d'avis qu'il faudrait retravailler ce point de la convention, afin qu'aucune commune du périmètre ne se sente lésée.

Toujours d'un point de vue politique, nous sommes d'avis que renforcer les compétences du Conseil général de la nouvelle commune fusionnée serait de bon aloi. Pourquoi ne pas lui conférer des compétences dans le domaine de l'aménagement du territoire. Cela apportera assurément plus d'attrait à un projet qui parfois peut paraître trop abstrait et donnerait aussi le sentiment que le citoyen, par l'entremise de son Conseil général, a encore la mainmise sur un sujet ôh combien important.

Le calcul du taux d'impôt nous a aussi interpellés. Est-il juste ? Au vu des multiples investissements qui ont été discutés au sein de l'Assemblée constitutive, au vu aussi de la crise sanitaire que nous avons vécue et la crise sociale qui hélas risque bien de lui emboîter le pas, est-ce qu'un taux d'impôt à 73-75% sera suffisant ? Nous sommes toutefois conscients que l'Assemblée constitutive suit la chose de près et adapte régulièrement son résultat.

Le groupe socialiste s'est bien évidemment intéressé au concept d'Assemblée de quartiers qui nous est apparu comme fort intéressant. L'idée est bonne et mérite d'être creusée, toutefois elle manque encore de profondeur et surtout de concret. Ce point-là mérite assurément d'être éclairci. Il en va de même pour la nouvelle administration communale. Comme beaucoup nous craignons de la voir trop grosse, trop lourde. Gérer une commune de 75'000 habitants demande de gros moyens qui, forcément, risquent de nécessiter des forces colossales qui perdent leur encrage de proximité. Il va falloir réfléchir à une vraie administration proche des citoyens et au service de ces derniers. Tout comme il faudra qu'elle sache puiser

ce qui se fait de mieux dans chaque commune et qu'elle s'en serve pour tirer ses prestations à la hausse. Un seul modèle ne sera pas suffisant. Il existe plusieurs bons modèles et il faut s'en inspirer.

Ainsi, pour répondre aux questions posées par le Bureau et prenant de l'avance sur l'ordre des débats, nous sommes d'avis que le Conseil général doit donner sa position sur le sujet à la population villaroise. Même si au final, et c'est tant mieux, c'est la population qui aura le dernier mot, il est important que les autorités politiques de notre Commune, et plus particulièrement les représentants de ces citoyens qui seront amenés à voter le 26 septembre 2021, donnent leur avis. La meilleure façon de s'exprimer est selon nous une résolution. Enfin pour répondre à la question « Notre Commune doit-elle continuer le processus de fusion du Grand Fribourg ? », le groupe socialiste répond oui, comme déjà dit en introduction et vous invite à en faire de même. Ne fermons pas la porte d'un processus où nous pouvons encore avoir le droit à la parole, parce que par la suite il sera nettement plus difficile de venir y toquer en espérant que quelqu'un veuille bien nous ouvrir. Ce n'est qu'après avoir pris connaissance de l'ensemble du projet, achevé, que nous serons plus à même de juger si oui ou non nous voulons lier notre destin à ce périmètre de 9 communes.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? M. Etter.

M. Adrian Etter, Conseiller général, Chef du groupe Les Verts Centre Gauche PCS. Dans sa séance de préparation du 8 juin 2021, le groupe Les Verts Centre Gauche PCS a discuté avec grand intérêt le thème de la fusion. Au bout d'une discussion animée, notre groupe est venu à la conclusion que la poursuite du processus de fusion est dans l'intérêt de notre Commune, de nos citoyennes et citoyens.

La fusion nous semble être une question de bon sens. Elle fera coïncider la structure politique et administrative avec le territoire commun, tel qu'il est vécu par ses habitants. Cette nouvelle commune permettra une meilleure gestion qui sera au profit de sa population. Elle permettra un changement d'échelle pour une réflexion à plus grande échelle et plus globale. Cette vision plus large ne pourrait être que bénéfique dans la recherche de réponses aux problèmes les plus pressants, comme le réchauffement climatique, la digitalisation de la société et d'autres « megatrends ». De plus, dans notre vécu du quotidien, les frontières entre Villars-sur-Glâne et les communes voisines sont difficilement palpables voire inexistantes.

Ce projet n'est pas uniquement une construction administrative avec un potentiel de synergies. Ce n'est pas uniquement une construction politique, permettant la simplification de processus de décision. Ce n'est pas uniquement un projet d'urbanisation, permettant une gestion du

territoire plus cohérente. Ce n'est pas uniquement un territoire avec une fiscalité harmonisée et solidaire.

C'est avant tout un projet de société : sur le niveau fédéral, ce projet permettra de renforcer le positionnement de la capitale de notre Canton. Fribourg pourrait renforcer le pont culturel, qui relie la francophonie helvétique à ses confédérés germanophones et pourquoi pas italophones.

C'est aussi un projet de société sur le niveau régional : ce projet permettra à tous les acteurs de la société, comme les sociétés sportives, les acteurs culturels, le monde associatif etc. de se coordonner d'une manière plus simple et de gagner en efficacité. C'est également un projet en faveur des entreprises. La fusion facilitera d'une manière significative les procédures administratives et clarifiera les responsabilités et les interlocuteurs.

En parallèle cela doit aussi être un projet de gouvernance des communes du Canton : ce projet est l'occasion de faire avancer le cadre légal. Nous changeons d'un échelon de grandeur. Administrer une commune de 70'000 habitantes et habitants est autre chose qu'administrer une commune de 34'000, de 12'000, voire de 200. Nous estimons nécessaire que la loi sur les communes et les compétences du Législatif soit modifiées avant le vote sur une convention de fusion. En matière d'aménagement du territoire, la compétence d'adopter les plans et le règlement communal d'urbanisation doit revenir au Législatif et être soumis à référendum si les citoyens en font la demande.

C'est un projet de partenariat avec les autorités cantonales. Ils sont invités de se saisir de cette problématique et de faire diligence afin de donner toutes les chances au processus de fusion du Grand Fribourg.

Le groupe Les Verts Centre Gauche PCS est favorable à ce que la Commune de Villars-sur-Glâne reste dans le processus de fusion.

M. Gaël Gobet, Président. A quel groupe puis-je donner la parole ? Mme De Buman pour le groupe Le Centre.

Mme Caroline De Buman, Conseillère générale, pour le groupe Le Centre. Le Groupe Le Centre a débattu avec intérêt et de manière pragmatique du concept de fusion dans le cadre de sa séance du 8 juin.

Permettez-moi ici de vous présenter quelques éléments ressortis de notre discussion et qui ont pour but d'éclaircir notre position sur la question.

Premièrement, vu les rapports des différents groupes de travail publiés ces quatre derniers mois, le concept de fusion adopté le 29 janvier 2020 par l'Assemblée constitutive a semble-t-il déjà évolué. Nous n'avons pas trouvé de documents simples, mis à jour régulièrement, qui permettent une vue d'ensemble de l'état actuel du projet. Nous nous en tiendrons donc au concept de fusion, sous réserve de quelques modifications dont nous avons cru comprendre qu'elles étaient désormais actées.

Deuxièmement, notre groupe rappelle que seule la convention de fusion liera les autorités de la nouvelle entité. Or, le nombre de points figurant dans ce type de convention est somme toute limité. On citera ici outre le nom et les armoiries, la fixation des taux d'impôts et de taxes pour la première année, le règlement d'aspects institutionnels tels que le nombre de sièges des conseils et commissions et leur répartition entre les anciennes communes ainsi que certaines règles relatives à la fusion des administrations communales notamment.

On s'imagine aisément qu'un grand nombre des nouvelles prestations promises par la Convention, comme par exemple les services à domicile, la prise en charge des abonnements de transport public pour les jeunes et les seniors ou l'harmonisation des salaires des employés communaux vers le haut, n'y figureront pas. Question aussi de ne pas lier les mains du futur Exécutif de manière disproportionnée. Comment dès lors s'assurer que les promesses de la Convention seront tenues ? Se pose en outre la question de savoir si ces nouvelles prestations ont été prises en compte dans leur intégralité dans les calculs du groupe de travail Finances ?

Vous l'aurez compris, notre groupe reste songeur.

L'aspect financier du projet nous semble fondamental. Le Concept de fusion prévoit un taux entre 70 % et 73 % de l'impôt cantonal de base. Selon les prévisions du 3^{ème} rapport du groupe de travail Finances, ce taux devra être augmenté entre 72% et 75%. Et un grand nombre de points restent peu clairs. Au niveau des recettes, le maintien ou non de taxes, fortement variables selon les communes, ne sont pas clairement fixées, des incertitudes persistent aussi concernant le coefficient des droits de succession, de donations et de mutation. S'agissant des différentes caisses de pension des employés communaux, le coût du regroupement n'est pas intégré dans la planification financière. Et on ignore si ce regroupement sera favorable à nos employés communaux. Le Concept de fusion tient compte de la réforme de l'imposition des entreprises (RFFA), mais reste muet au sujet de l'impact du nouveau modèle comptable

harmonisé MCH2 obligatoire pour les communes. De même, les comptes 2020 des différentes communes n'ont pas encore été pris en considération.

Au vu de ce qui précède, il reste beaucoup d'incertitudes et d'éléments qui ne sont pas chiffrés, tant au niveau des recettes que des dépenses. Il y a également des éléments qui ne sont pas intégrés dans la planification du budget de fonctionnement. Nous ne pouvons pas donner un chèque en blanc. Le choix de la population doit pouvoir s'appuyer sur une transparence totale et des calculs détaillés, qui font défaut actuellement.

La question des langues officielles nous paraît fondamentale aussi. Selon les derniers documents disponibles, il a été renoncé de prévoir la langue allemande comme deuxième langue officielle. Le Centre de Villars-sur-Glâne salue cette évolution, notamment au vu du principe de territorialité des langues et des frais que cela engendrerait. Notre groupe est d'avis que la question de l'allemand reconnu comme langue officielle devrait être l'objet d'un vote séparé ultérieur de la commune fusionnée. Il va sans dire qu'une étude préalable et approfondie sur les conséquences, notamment financières devra, le cas échéant, être menée.

Actuellement, il est prévu d'ancrer dans la convention de fusion les éléments essentiels de la pratique actuelle de la Ville de Fribourg. Il est notamment proposé de permettre aux germanophones de s'adresser en allemand aux autorités communales. Cette approche est certes pragmatique, elle soulève néanmoins des questions : la pratique actuelle de la Ville de Fribourg s'inscrit dans un contexte où environ 1/3 de la population est germanophone et les 2/3 sont francophones. Il existe donc, depuis des décennies, un mélange équilibré des deux langues sur un territoire limité, ce qui a permis le développement d'une dynamique linguistique unique et bien spécifique. La situation, en cas de fusion, serait très différente avec un territoire nettement plus grand et une proportion de germanophones nettement inférieure. Il est dès lors tout sauf certain, que cette même dynamique puisse se développer en cas de fusion.

Pour résumer, le Centre de Villars-sur-Glâne salue le fait qu'il ait été renoncé de prévoir l'allemand comme deuxième langue officielle et reste sceptique face à une transposition du modèle de « l'approche pragmatique » de la Ville de Fribourg au territoire d'une commune fusionnée. Cela étant dit, notre groupe soutient l'apprentissage de la langue partenaire à l'école.

Quant aux associations de quartier, celles-ci n'auront aucun droit ou pouvoir. La perte de proximité avec l'administration inquiète notre groupe tout particulièrement. Il est impératif que l'organisation institutionnelle garantisse une représentativité des anciennes communes dans des organes dotés de réelles compétences.

Au vu de ces éléments et pour conclure, notre groupe estime que le processus n'a pas permis de construire un projet de fusion solide. Trop de questions fondamentales, notamment financières, restent sans réponse.

Ainsi, notre groupe a décidé de répondre à la question : Une fusion du Grand Fribourg ? Par « Peut-être un jour, mais pas sur cette base ».

M. Gaël Gobet, Président. A quel groupe puis-je donner la parole ? M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général, Chef du groupe PLR-PVL. Ce soir, c'est à moi qu'incombe la lourde tâche de vous communiquer les réflexions du groupe PLR-PVL sur l'épineuse question de la fusion du Grand Fribourg.

Lors des dernières élections communales, nous avons reçu la confiance de la population, en nous élisant comme leurs représentantes et représentants au sein de ce Conseil général.

50 personnes issues de 6 partis politiques qui ont chacun sa personnalité, son histoire, ses convictions et surtout son vécu avec Villars-sur-Glâne. 50 personnes qui représentent les 12'000 habitants de notre Commune, soit environ 240 habitants par Conseillères et Conseillers généraux.

240 concitoyennes et concitoyens qui elles et eux aussi ont leur propre histoire avec notre Commune et que nous pouvons croiser tous les jours dans les rues, les commerces, les associations et les quartiers dont nous sommes issus.

A l'issue du vote de ce soir, je souhaite que nous tous dans cette salle puissions croiser le regard des habitantes et habitants de Villars-sur-Glâne en ayant l'intime conviction de les avoir représentés au plus près de notre conscience, sans pression idéologique, sans pression politique et surtout... surtout, en étant persuadés que le message que nous allons leur communiquer au terme de nos débats de ce soir soit celui que nous pensons être le meilleur pour leur futur dans ce coin de terre que représente actuellement la Commune de Villars-sur-Glâne.

A la première question que le Bureau du Conseil général propose ce soir, à savoir : « Le Conseil général doit-il donner sa position sur le sujet de la Fusion du Grand Fribourg à la population villaroise ? », la réponse est clairement oui, il est de notre responsabilité d'élus et de représentants de la population de les aider à comprendre les enjeux et de les guider au travers de ce processus de fusion qui est d'une importance capitale pour notre Commune et ses habitants.

Admettons-le, ici ce soir, personne ne maîtrise à 100% le sujet car il est tellement complexe que beaucoup d'interrogations n'ont pas trouvé de réponses dans les documents émis par l'Assemblée constitutive et que beaucoup de décisions seront de la responsabilité des nouveaux élus de la commune fusionnée.

C'est le moment ici de rappeler ce qui figurera réellement dans la convention de fusion qui sera soumise au peuple en 2022, à savoir : Le nom, les armoiries, les aspects fiscaux et l'organisation politique et... c'est tout.

Tout le reste sera du ressort de l'Exécutif et du Législatif de la nouvelle commune fusionnée qui suivront, ou pas, les recommandations des groupes de travail de l'Assemblée constitutive.

Le nom, il est connu et évident, Fribourg et ne pose pas vraiment de problème car nous parlons d'une capitale cantonale et ce n'est pas là le plus important. Pour les armoiries, idem et de plus c'est anecdotique. Pour les aspects fiscaux, et là je vais certainement vous étonner, c'est également anecdotique, car, après une année, la nouvelle commune fusionnée pourra faire ce qu'elle veut, ce qui est bien normal.

Nous pouvons donc estimer que tous les débats autour du taux d'impôt ne sont que du marketing et aucune certitude ne peut être donnée à la communauté villaroise à ce sujet. Pour être tout à fait transparent, il en va de même aujourd'hui au sujet des taux d'impôt de Villars-sur-Glâne, mais à la grande et énorme différence c'est que nous avons un impact direct sur les décisions d'investissements ou du budget communal qui deviendrait un quartier.

N'oubliez pas Mesdames et Messieurs, qu'avec la réforme MCH2, ce taux d'impôt n'est plus décidé par notre Conseil, il est imposé par le budget qui sera approuvé.

Et quand nous voyons la liste au Père Noël qui a été dressée par les groupes de travail, il est certain que le taux estimé actuellement ne sera pas viable à long terme par cette nouvelle commune !

Le groupe politique nous gratifie d'alignements de chiffres puisés certes dans les comptes et budgets des différentes communes, mais la méthode de calcul des taux d'impôt n'est pas expliquée. Là aussi, il ne faut pas se leurrer, il y a une bonne partie de stratégie et de communication.

Vous connaissez toutes et tous le fonctionnement financier d'une commune. Il est très aisé, afin de respecter la convention de fusion de créer de la dette sur le budget de fonctionnement

durant la période obligatoire et par la suite de monter les taux d'impôt, les taxes, etc. afin d'équilibrer le budget et de rembourser la dette. C'est un mécanisme tout à fait légal qui a toujours été évité à Villars-sur-Glâne car c'est le plus dangereux et malsain qui existe.

Venons-en maintenant aux taxes. :

Déchets : le rapport du groupe de travail Taxes nous parle d'une obligation de couverture légale minimum de 70%. Mais aucune information n'est donnée sur les objectifs de la nouvelle commune.

Notre estimé ancien collègue socialiste, Giovanni Colombo, s'est battu durant des années afin que nous soyons exemplaires à Villars-sur-Glâne sur ce sujet et nous le sommes, car en 2019, nous couvrons plus de 90% des charges du traitement des déchets. Il s'agit là d'une énorme régression dans la sensibilisation écologique des citoyens de la nouvelle commune. Seul sur cet élément, Mesdames et Messieurs les élus verts vous devriez bondir et refuser ce concept de fusion qui, nous le voyions est énormément perfectible.

Le rapport du groupe Taxes traite des taxes pompiers, des chiens, etc...mais rien sur les taxes les plus importantes comme la taxe immobilière ou les droits de mutations. Ils représentent des éléments cruciaux dans la gestion communale et comment peut-on fixer un budget communal sans avoir des taux bien arrêtés sur ces éléments ?

Dernier point de la convention de fusion, l'organisation politique.

Pour une période transitoire d'une législature, le groupe Politique de l'Assemblée constitutive préconise, je cite :

« Un Conseil communal de 7 membres professionnels élus à la majorité, sauf si la demande d'une élection à la proportionnelle est formulée dans la forme et les délais prévus par la loi. La commune fusionnée constitue 5 cercles électoraux pour leur élection pendant le régime transitoire qui est d'une législature.

Chaque cercle électoral a droit au minimum à un siège sauf Fribourg qui en aura trois. Les autres cercles avec un siège sont Villars-sur-Glâne, Marly, le Nord (Belfaux, Givisiez et Granges-Paccot) et l'Ouest (Avry, Corminboeuf et Matran). Cette disposition permet de garantir une juste, je cite, représentation des anciennes communes au sein de l'Exécutif. »

Un Conseil général de 80 membres miliciens élus à la proportionnelle. Chaque ancienne commune constitue un cercle électoral pour cette élection pendant la période transitoire d'une législature. On attribue à chaque commune un siège par tranche de 1'000 habitants. Une réserve au principe est formulée, sur le modèle des associations de communes, à savoir qu'aucune commune ne peut avoir 50% ou plus des sièges.

Tout le reste, Mesdames, Messieurs, c'est du marketing ou la décoration d'un bel arbre qui cache une forêt bien obscure. Je vous le rappelle encore une fois, il n'y a aucune obligation légale de respecter les rapports finaux des groupes de travail de l'Assemblée constitutive.

Certes, certains pourront s'accrocher à un devoir moral, mais si une majorité des nouveaux et nouvelles élus/es de la commune fusionnée n'est pas acquise à la cause défendue par les groupes de travail, vous pourrez prendre les rapports les uns après les autres et les amener gaiement dans la benne à papier de votre déchetterie préférée.

Je vous rappelle à ce stade les 240 habitants que nous représentons chacun. Avec la nouvelle commune fusionnée cela sera 1'000 habitants durant la première période pour Villars-sur-Glâne et après ? Pour autant que Villars-sur-Glâne soit encore représentée si aucun cercle électoral n'est défini pour le futur. Nous connaissons très bien cette frustration au niveau des élections au Grand-Conseil où Villars-sur-Glâne est complètement sous-représentée dans le cercle de Sarine-Campagne d'où le peu de moyen de défendre nos intérêts au niveau cantonal.

L'unique question que s'est posé le groupe PLR-PVL durant son débat interne sur la fusion est la suivante : Qu'apporte cette nouvelle entité à nos concitoyennes et concitoyens dans les différents domaines évoqués par le document de travail ?

Effectivement, rien ne différencie aujourd'hui un citoyen de Villars-sur-Glâne avec un de Fribourg pour prendre l'exemple de notre plus proche voisine quand nous voyons que les frontières communales ne sont presque plus visibles dans certains quartiers. La seule différence marquante est que passée cette limite, les places de stationnement sont payantes d'un côté du panneau et en zone bleue de l'autre.

Dans un autre registre, il faut pour certains moins de temps pour aller au cinéma aux Grand-Places que pour aller à la déchetterie de Ste-Apolline. La fusion territoriale peut être considérée comme déjà existante tant les lignes de bus traversent allègrement les frontières communales et que les routes s'entremêlent, ne sachant parfois même pas si l'immeuble x est sur Fribourg ou Villars-sur-Glâne !

D'un autre côté, nous ne pouvons pas brader notre Commune uniquement sous cet angle car si tous les feux étaient au vert, il n'y aurait pas de débat et la fusion serait naturelle et évidente.

Qu'apporte donc concrètement cette proposition de fusion à nos habitants ? Concrètement, outre ce côté que je qualifierais de « philosophie de vie », nous n'avons pas réussi à voir des évidences dans les rapports émis par l'Assemblée constitutive.

Ce Conseil général avait participé en 2019 à la première consultation sur le sujet. M. Nicolas Schmidt était alors Président de notre Conseil. Nous avons convenu, à l'époque, que nous ne répondrions que sur les questions où une unanimité des groupes était établie. Il n'y a pas eu beaucoup de réponses données, ce qui est normal, mais parmi celles où tous les groupes à l'unanimité étaient d'accord, en 2019, sont les suivantes :

- Durée de la période transitoire : 2 législatures pour le Conseil communal et le Conseil général
- Le Conseil général avec un secrétariat professionnel et indépendant : non
- Instauration d'une filière bilingue dans le système scolaire obligatoire : oui
- La planification consolidée montre que le projet de fusion est réaliste : non

Force est de constater que nous n'avons pas du tout été entendus car il a été choisi ce qui suit :

- Une législature a été choisie et pas deux
- Un secrétariat professionnel a été proposé
- Filière bilingue : aucune prise de position
- La planification consolidée n'a majoritairement pas été revue entre 2019 et aujourd'hui

Et ce ne sont pas les seuls sujets sur lesquels nous n'avons jamais eu de réponse officielle : assainissement de la caisse de pension, assainissement de la Pila, analyse de l'état des conduites, etc. Les seuls éléments donnés sont déclaratoires et il n'y a encore une fois aucune certitude.

Le groupe PLR-PVL n'est, en tous les cas, pas prêt par exemple à transférer son personnel dans une nouvelle caisse de pension sans savoir exactement quelle est l'état réel de sa couverture, alors que la caisse de pension actuelle est très saine. Notre responsabilité envers nos employés est ultra importante et, si nous sommes outrés par le manque de transparence dans ce dossier de la caisse de pension, nos collègues de gauche devrait être catastrophés.

Si tous les groupes étaient d'accord à l'époque pour dire que le projet de fusion n'était pas réaliste, et qu'il n'a pas fondamentalement changé aujourd'hui, pour quelles raisons notre avis devait-il être différent ce soir ? J'espère que nous entendrons des réponses précises de celles et ceux qui ont changé d'avis.

Vivre ensemble, c'est aussi se respecter. Oui, les autorités de Villars-sur-Glâne sont peut-être, un tantinet, agaçantes à vouloir s'assurer que sa population et son personnel soient intégrés dans cette nouvelle commune de la manière la plus responsable possible.

Nous sommes malheureusement souvent montrés du doigt pour nos prises de position, mais tant pis, l'enjeu est bien trop important pour se laisser endormir par de belles promesses et de magnifiques ambitions sans avoir la certitude qu'elles soient réalistes et surtout réalisables. La Commune de Bellizone a souvent été citée en exemple mais vous savez quel était « le moto » ou plutôt la devise que les communes s'étaient fixées avant de commencer leur travail et je cite :

"Le processus de fusion consiste à créer une nouvelle commune, et non à agrandir une commune existante. », donc tout le contraire du processus du Grand Fribourg !

Conscients de notre responsabilité envers notre population et nos employés, le groupe PLR-PVL, dans sa grande majorité, vous recommande de répondre NON à la question de savoir si notre Commune doit continuer ce processus de fusion du Grand Fribourg.

Notre groupe est persuadé qu'une fusion peut avoir lieu, mais les conditions proposées de celle-ci ne sont pas optimales et il ne faut pas sauter sur la première occasion venue.

Nous sommes convaincus que l'année restante d'ici au vote final ne suffira pas à remettre en question les éléments fondamentaux qui ont été votés par l'Assemblée constitutive et il est illusoire d'y croire.

Il faut se donner plus de temps et s'approprier avant de faire le grand saut.

La préférence à des fusions plus petites dans un premier temps, qui permettraient une intégration dans une grande structure plus tard est largement préconisée par notre groupe.

Le vote de ce soir est un signal fort que nous allons donner à notre population. De nombreuses personnes dans cette salle ont été contactées par différents lobbies, qu'ils soient politiques ou

économiques afin de vous expliquer pourquoi cette fusion était tellement extraordinaire et nécessaire.

N'oubliez pas Mesdames et Messieurs, que ces personnes ont toutes des intérêts économiques, financiers ou des ambitions personnelles qui sont à des années lumières et souvent à l'opposé des préoccupations et des besoins de nos concitoyennes et concitoyens villaroises et villarois.

Cette fusion, censée unir les gens, les divise malheureusement profondément. Et certainement qu'une petite appréhension pèse actuellement sur vos épaules, comme elle pèse sur les miennes, découlant du fait que vous n'osez pas dire réellement ce que vous pensez, ou voter ce que vous voulez vraiment voter, de peur de se faire réprimander à l'issu du vote. Le vote à bulletin secret sera certainement nécessaire et je le demande formellement d'ores et déjà.

La gravité de la question qui vous est posée ce soir et la réponse que vous allez donner est certainement la plus importante de votre vie politique communale.

Lorsque vous recevrez votre bulletin, regardez-le un instant, pensez à l'histoire de notre Commune, à ce qu'elle vous a apporté, aux habitants, aux employés, regardez à l'intérieur de votre conscience et soyez persuadés, de par vous-même, sans pression externe, que vous prenez la bonne décision sans aucun doute pour votre Commune !

M. Gaël Gobet, Président. Tous les groupes s'étant exprimés, je vais donner la parole au Conseil communal par la voix de son Syndic, M. Marmier.

M. Bruno Marmier, Syndic. Je remercie le Conseil général de donner la parole ce soir à l'Exécutif dans le cadre du débat général sur la fusion. Le Conseil communal en a débattu le lundi 14 juin lors de sa séance ordinaire.

Ce soir, il m'appartient de vous présenter la position du Conseil communal sur le Concept de fusion élaborée par l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg. Notre Exécutif a suivi depuis plusieurs années ces travaux tout comme il s'efforce depuis toujours de garantir la prospérité de notre Commune et de celles qui l'entourent par une gestion proactive, innovante et responsable des affaires publiques.

En préambule, j'aimerais rappeler qu'il n'existe aucune vérité scientifique qui démontrerait l'intérêt et surtout la nécessité de fusionner des communes ayant déjà atteint une taille critique

et étant à même d'effectuer leurs tâches avec un degré d'autonomie certain. On ne parle pas ici de fusion de petites communes, mais bien de communes de plus grandes tailles.

Le magazine Bilan a récemment publié un classement indiquant que les communes les plus dynamiques de Suisse ont entre 10 et 25 milles habitants. Force est de constater que Villars-sur-Glâne est de celles-là. Dès lors, la volonté de fusionner les communes du Grand Fribourg relève avant toute chose d'un choix politique, parfaitement légitime et défendable, mais qui ne constitue en rien une nécessité pour accomplir les tâches qui nous sont confiées.

Une question m'intrigue ! Villars-sur-Glâne contribue-t-elle davantage à l'attractivité du Grand Fribourg en restant une commune autonome ou en fusionnant ? Je n'ai pas la réponse à cette question et je suis surpris que certains aient une réponse catégorique.

Le Conseil communal doit constater que la rubrique « désavantages » du concept de Fusion a été largement minimisée par rapport à la rubrique « avantages ». Nous pouvons l'admettre car il n'appartient pas à celles et ceux qui ont élaboré ce projet d'en être les premiers critiques. Cependant, le Conseil communal veillera à ce que la loi sur l'information soit respectée. Celle-ci impose aux autorités, dont l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg fait partie, de « renforcer la compréhension et la confiance de la population envers les organes publics », ce qui implique un devoir de transparence, d'objectivité et de proportionnalité. A ce titre, nous constatons que de nombreux éléments contenus dans le concept de fusion ne sont pas contraignants pour les futures autorités, sans que cela ne soit signalé d'une quelconque manière. Les citoyens pourraient avoir ainsi l'impression que la fusion impliquera forcément la réalisation de ces nombreux projets, alors que l'absence de fusion empêcherait leur réalisation. Or la réalité, nous le savons tous, est bien différente.

Sur les aspects plus concrets et notamment en ce qui concerne l'élection au Conseil communal, la répartition proposée pour Villars-sur-Glâne, à savoir un siège pendant la période transitoire de cinq ans, puis un cercle unique, semble logique. Toutefois, l'avis des communes n'ayant pas de représentant garanti est essentiel.

En ce qui concerne le Conseil général, il eût été, à notre sens, préférable de doter la future commune de cercles électoraux dans la convention de fusion, comme le permet la loi sur l'exercice des droits politiques.

Il s'agirait de cercles électoraux définitifs ou jusqu'à ce qu'un changement soit opéré. Cette solution garantirait une meilleure représentation territoriale sur le long terme et aurait pu constituer un garde-fou intéressant contre une trop forte et trop rapide centralisation.

Dans le chapitre de l'administration, on constate que la Ville de Fribourg emploie proportionnellement beaucoup plus de collaborateurs que Marly ou Villars-sur-Glâne, par exemple. La commune fusionnée risque de devenir un géant administratif, avec sa cohorte de doublons, loin des besoins de réactivité, d'agilité et de flexibilité qu'exigent les défis actuels et ceux de demain. Ce point explique en partie le différentiel important du taux d'impôt entre notre commune et la commune projetée.

On ne saurait faire l'impasse ici sur la problématique des caisses de pension. Le Conseil communal s'inquiète de la volonté de conserver une petite caisse (un peu plus de 1'000 assurés) au lieu de rejoindre une caisse de taille moyenne comme la Caisse Previs par exemple (> 30'000 assurés) et avec un taux de couverture de 103 %. Certes, la caisse de pension de la Ville de Fribourg offre des prestations plus généreuses en termes de prévoyance, mais cette générosité implique justement un taux de couverture faible de 70 % et rien ne garantit qu'elle ne devra pas à nouveau être assainie d'ici quelques années. Il ne serait pas juste et équitable en tant qu'employeur de laisser transférer nos employés dans une telle caisse.

Comme nous l'avons déjà dit, le catalogue de projets est louable. Néanmoins, il n'engage pas les autorités et les promesses telles que la gratuité des transports, services décentralisés, performance environnementale, qualité des espaces verts et j'en passe ne figureront pas dans la convention de fusion que les citoyennes et les citoyens seraient amenés à voter.

Un thème en particulier retient mon attention. Il s'agit de ce qu'ils appellent « offensive mobilité » par laquelle l'Assemblée constitutive entend régler la problématique des transports d'un trait de plume, en décrétant l'instauration de cadences élevées sur des lignes tangentiels à créer, et ce depuis tous les points de la future commune. En tant que membre du Comité de l'Agglo qui a la responsabilité de négocier les commandes avec les TPF, je peux certifier que ces propositions sont irréalistes et qu'elles engendreraient des coûts significatifs pour financer des lignes à très faibles fréquentations. Il est déjà très difficile de mettre en place une ligne entre Moncor – Givisiez – Granges-Paccot qui constitue pourtant des secteurs denses en population et en emplois. Il n'est pas acceptable de faire croire que la fusion rend possible ce type de prestations sur l'ensemble du territoire considéré, alors que cela ne correspond pas à la réalité du terrain.

A noter que la loi sur la mobilité en cours de discussion au niveau cantonal prévoit un transfert de compétence vers l'État et que la nouvelle commune pourrait ne plus avoir son mot à dire en matière de transports publics. Elle ne pourra pas davantage influencer les décisions de la communauté tarifaire Frimobil. A ce titre, l'attitude du Conseil d'État est contradictoire. D'un

côté, il demande aux communes de fusionner pour avoir plus de poids, mais de l'autre, il semble vouloir leur retirer des compétences. Cela devrait nous interroger.

De plus, le Conseil d'État élabore actuellement un projet sur la gouvernance des régions dont nous savons fort peu de choses. Nous savons toutefois qu'il préconise deux pistes de renforcement : la fusion de grandes communes ou la constitution d'associations de communes renforcée. Le Canton pourrait déléguer certaines compétences à ces entités. Il nous serait pour le moins agréable de connaître les tenants et aboutissants précis de ce projet avant de devoir nous prononcer sur une éventuelle dissolution de notre Commune au sein d'une entité plus grande.

Enfin, le cadre légal est peu propice à la création de très grandes communes. La loi sur les communes est très restrictive et ne laisse que peu de marge à ces dernières. Ainsi, une ville de 75'000 habitants serait soumise aux mêmes dispositions légales qu'une commune de 500 habitants.

Les exemples récents montrent que le Conseil d'État s'oppose systématiquement à toute modernisation du cadre légal, dernier exemple en date avec le refus d'introduire une Commission de gestion (pourtant indispensable à partir d'une certaine taille) ou encore le refus nous laisser organiser un vote à distance pour nos Conseillers généraux à risque en raison de pandémie. La seule proposition institutionnelle concrète dans le Concept de fusion est de doter le Conseil général d'un secrétariat propre. C'est bien sur le papier, mais cela ne donne dans la réalité aucune compétence supplémentaire au Législatif.

Cerise sur le gâteau, en matière d'aménagement du territoire. L'adoption des plans relève de l'Exécutif uniquement et n'est pas soumise à référendum. Il est dès lors surprenant que les partisans de la fusion parlent d'amélioration démocratique alors qu'il s'agit en fait d'une régression. En effet, il n'est pas soutenable du point de vue démocratique qu'un Exécutif de sept membres dispose de telles compétences exclusives sur un territoire de 54 km² et abritant 75'000 habitants. Ce serait une concentration de pouvoir absolument inégalée dans toute la Suisse.

Une législation sur les langues fait également défaut et les approximations de l'Assemblée constitutive sur le bilinguisme en témoigne. La territorialité des langues est un principe essentiel pour un pays où vivent ensemble plusieurs cultures. Elle n'empêche pas le bilinguisme, mais elle doit prendre garde à notre équilibre des communautés au niveau fédéral. Il n'est pas inutile de rappeler que le District de la Sarine est un district francophone, situé dans un canton bilingue à majorité francophone, dans un pays multilingue majoritairement

germanophone. De plus, le bilinguisme à l'école ne relève que très indirectement des communes mais principalement de la Direction de l'instruction publique. Une loi sur les langues est indispensable pour modifier cet état de fait et clarifier la question linguistique. Elle est attendue depuis de nombreuses années.

En conclusion, parce qu'un centre cantonal fort n'implique pas forcément la disparition de toutes les communes, parce que la diversité des entités qui le compose est une richesse, parce que la flexibilité et le dynamisme d'une commune de taille moyenne sont des qualités précieuses, parce que la proximité avec les citoyennes et les citoyens est le carburant de notre démocratie et le gage de la confiance envers les institutions, le Conseil communal recommandera aux citoyennes et citoyens de Villars-sur-Glâne de s'exprimer en faveur d'une sortie du processus de fusion au mois de septembre prochain. Il a pris cette décision à la majorité.

M. Dimitri Küttel, Conseiller général rejoint la séance à 20h45.

M. Gaël Gobet, Président. Puisque tous les groupes se sont exprimés ainsi que le Conseil communal, je cède la parole à Mme Balleyguier pour la discussion de détail.

Mme Mélanie Balleyguier, Conseillère générale. Nous allons débattre ce soir un moment des avantages et des inconvénients de la fusion.

Il est difficile de débattre d'un sujet aussi émotionnel. La plupart de nos concitoyennes et concitoyens ont d'ores et déjà une opinion sur la fusion. Cependant, celle-ci est souvent difficilement explicable d'un point de vue strictement rationnel ou objectif, tant le sujet est vaste et complexe.

Il est toutefois possible d'établir une liste des avantages et inconvénients d'un tel processus.

Pour ma part, je souhaite vous parler du bilinguisme et de ses aspects positifs. Je suis surprise d'entendre parfois parler du bilinguisme en lien avec la fusion de manière négative.

Je reconnais ne pas comprendre pourquoi ce serait une mauvaise chose que la nouvelle commune emploie quelques collaborateurs germanophones ou bilingues. En effet, dans la mesure où celle-ci comptera une part importante de germanophones, il me paraît bien que ceux-ci puissent s'adresser à l'administration dans leur langue.

Je suis aussi également convaincue par la possibilité de scolariser les enfants dans les deux langues. J'ai effectué les trois quarts de mon collège en classe bilingue. C'est une expérience qui m'a beaucoup appris du point de vue humain d'abord, mes camarades de classe ayant été des gens formidables, mais également du point de vue linguistique.

Je relève qu'un cercle scolaire bilingue, comme aujourd'hui en Ville de Fribourg, permet d'aller jusqu'à offrir des classes primaires bilingues, comme dans l'actuel projet pilote de la Vignettaz, et que, même avec les élèves francophones et germanophones placés en classes séparées, ceux-ci continuent d'échanger lors des pauses et après les cours.

Une telle possibilité ne peut qu'être enrichissante pour les enfants ayant la chance d'en profiter.

Je suis donc favorable à ce que Villars-sur-Glâne continue le processus pour intégrer une nouvelle Commune qui permettra à ses habitants de faire scolariser très facilement leurs enfants dans l'une ou l'autre langue, voire même les deux, afin de favoriser le bilinguisme, qui est une réelle chance. Cela leur ouvrirait des portes qui ne sont actuellement pas accessibles et leur offrirait un meilleur futur.

M. Gaël Gobet, Président. M. Schmidt.

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général. Permettez-moi d'abord en tant que délégué à l'Assemblée constitutive de donner quelques compléments informations.

Il est reproché un manque de transparence mais je peux vous assurer que la transparence sur le site internet y est, mais trop d'informations noient l'information, je vous le concède.

Le groupe de travail Finances a pris en compte toutes les promesses, ainsi que les provisions existantes pour la caisse de pension et la Pila dans ses calculs.

Il sera possible, mais avec doigté, d'inscrire certaines règles et principes importants dans la convention au-delà du strict minimum prévu par la loi : nom, armoirie et taux d'impôts.

Le vote sur la convention de fusion n'aura pas lieu avant l'automne 2022. C'est l'Assemblée constitutionnelle qui décidera de la date, ce qu'elle n'a pas encore fait définitivement. Il y a fort à parier que le vote sera repoussé, surtout si le projet peut être amélioré afin de trouver une majorité. Avec une entrée en vigueur en 2026 pour la commune fusionnée, il y a de la marge.

Repousser la date du vote aura également l'avantage de permettre de voir plus clairement l'avenir de l'Agglo et la gouvernance des régions souhaitée par le Conseil d'Etat.

Venons-en à mon intervention en tant que Conseiller général.

Il y a beaucoup de bons arguments pour être contre la fusion, mais il y a également beaucoup de mauvais arguments qui ne sont pas recevables.

Les arguments qui critiquent la transparence et le processus de la fusion ou l'Assemblée constitutive sont de très peu d'intérêt, car nous voterons un projet concret c'est-à-dire une convention. Le processus n'aura aucune influence sur l'avenir de la Commune.

D'autres mauvais arguments critiquent des domaines qui dépendront uniquement des décisions des futures autorités. L'organisation de l'administration, l'externalisation de tâches ou l'engagement de plus de collaborateurs et collaboratrices ne sont pas décidés avec la convention de fusion, mais par les futures autorités. Partant de l'hypothèse que la qualité des élu-e-s est également distribuée à travers le Grand Fribourg, la chance d'avoir de bons ou mauvais élu-e-s est aussi grande à Villars-sur-Glâne qu'ailleurs.

Troisième mauvais argument : Être pour une fusion, mais pas pour celle-ci. Une prochaine fusion ? Pas avant 10 ans. Le prochain projet de fusion sera-t-il meilleur ? Je ne vois pas pourquoi ! Je préfère m'engager à améliorer le projet actuel que d'attendre que ce soit mieux la prochaine fois.

Quatrième mauvais argument : C'était mieux avant... Le statut quo n'est-il pas préférable à la fusion ? La commune fusionnée ne peut pas être comparée avec la situation actuelle tout simplement, parce que la situation actuelle va évoluer de toute façon. L'Agglo n'existera plus sous la forme actuelle, une association de communes au niveau du district pourrait reprendre les fonctions de l'Agglo. De surcroît, Villars-sur-Glâne risque de devoir cohabiter avec une commune du Grand Fribourg issu d'une fusion à 6. C'est dans la nature de l'avenir de ne pas ressembler au présent, fusion ou pas.

Rejeter la fusion, parce que le processus ne plaît pas, parce que les futures autorités ne plaisent pas ou qu'on est satisfait de l'état actuel des choses, ce sont des arguments irrecevables.

Je ne sais pas si au final je voterai pour ou contre la convention de fusion. Par contre, je suis persuadé qu'il est encore trop tôt pour se lever de la table de négociations. Il est trop tôt de se

lever, tant que l'offre finale n'est pas sur la table. Je vous rappelle que Villars-sur-Glâne est dans une excellente position de négociation. Elle est une pièce maitresse de la fusion et n'a pas de contrainte à fusionner. Donc, nos requêtes pèseront lourds à la table de négociation. Pour cela il faut que nous formulions nos conditions.

Alors, continuons le processus, donnons nos arguments à l'Assemblée constitutive pour améliorer le projet et on verra si le résultat nous convient. Ne disons pas encore oui à la fusion, mais disons oui à la poursuite du processus.

Et permettez-moi la remarque, ne quittons pas le terrain de foot sans avoir donné le meilleur de nous !

Je vous donne encore quelques avantages en vrac et sans passer par des promesses. Avec la fusion, la Transaglo ne devra pas être décidé par l'Agglo puis par 6 communes, mais pourra être décidée par un Conseil communal et un Conseil général.

Avec la fusion, le Conseil général pourra à nouveau prendre des décisions concernant la mobilité notamment concernant le transport public, ainsi que décider de la promotion culturelle, touristique et économique ce qui incombent aujourd'hui à l'Agglo.

Avec la fusion, un bon nombre de charges liées seront à nouveau de la compétence budgétaire du Conseil général. Avec la fusion, des décisions seront prises en accord avec un territoire fonctionnel et non pas limité par des frontières communales historiques. Avec la fusion, une entreprise comme Suard n'aura plus à demander des autorisations dans trois communes différentes. Avec la fusion, la commune pourra investir 25 millions de francs de plus par année, ce qui permettra de réaliser plus facilement des projets comme une piscine. Et pour finir, avec la fusion, la commune pourra professionnaliser le suivi de projet d'importance.

M. Gaël Gobet, Président. M. Thomet.

M. René Thomet, Conseiller général. Une fusion de communes ne doit pas se résumer à une réflexion sur le moment présent en deux questions :

- Qu'est-ce que je gagne ?
- Qu'est-ce que je perds ?

Jusqu'à aujourd'hui dans tous les bords, je dis bien dans tous les bords, le débat s'est souvent noyé dans des arguments passionnels, émotionnels, calculateurs, égoïstes, futiles, à en

devenir parfois affligeant. On craint de se faire imposer des conditions. On se focalise sur une situation financière qui, fusion ou pas fusion, n'est pas garantie pour l'avenir.

Pourtant, un projet comme la fusion des communes du Grand Fribourg est un véritable projet politique d'avenir. Il ne s'agit pas de savoir qui va annexer qui ? Qui va se faire absorber par qui ? Qui va voler le pouvoir à qui ? Il s'agit de construire une nouvelle commune avec des objectifs nouveaux, des projets nouveaux, des capacités nouvelles, une dynamique nouvelle, une nouvelle place dans le paysage politique et économique suisse. Et ceci implique une remise en question de tout le monde.

Nous vivons une époque où nous avons envie de sécurité, de certitude. Nous aimerions toujours tout savoir d'avance et que tout nous soit servi comme on le souhaite, sur un plateau. Ce n'est pas ce que le processus de fusion qui a été décidé a prévu et tant mieux.

Ainsi, ce qui nous est demandé, n'est pas de décider de la fusion comme il a été précisé tout à l'heure. Ce qui nous est demandé c'est d'accepter d'entrer dans un processus destiné à préparer une fusion.

La fusion des communes du Grand Fribourg est inéluctable. Si nous n'entrons pas dans la réflexion, elle se fera sans nous. Moi je préfère être là pour contribuer à son élaboration plutôt que de venir un jour, suppliant, accepter les conditions qu'on nous imposera. Nous sommes invités à participer. Participons !

N'oublions pas non plus le gain démocratique pour les citoyens d'une grande commune. Un désaccord avec les décisions d'un Exécutif communal peut se manifester par un référendum.

Sans commune fusionnée, plusieurs tâches devront se régler par le biais d'une association de communes par laquelle le citoyen n'a quasiment aucun impact.

Enfin, refuser, c'est donner une bien piètre image de notre Commune. C'est donner l'impression que nous ne sommes pas conscients de nos facultés à influencer le cours des choses, à montrer que nous sommes capables de proposer une vision de société, à défendre les intérêts de notre personnel et de nos habitants, à construire une commune au service de la population, qu'elle soit de Villars-sur-Glâne, du Centre-Ville ou de la périphérie. Car fusionner c'est montrer aussi de l'intérêt pour une région, pour un canton.

Et finalement, qu'avons-nous à craindre de donner la parole au peuple ? Qu'avons-nous à craindre de le laisser juger notre vision, notre capacité à construire un projet pour la population ?

La crainte est mauvaise conseillère. Je vous invite à oser être visionnaire et pleinement participant dans un projet d'envergure en acceptant d'entrer dans le processus de fusion.

M. Gaël Gobet, Président. M. Zaugg.

M. Michael Zaugg, Conseiller général. Les discussions sur la fusion sont actuellement animées et en partie émotionnelles. Et chaque partie (partisans ou opposants à la fusion) présente ses arguments avec véhémence.

Personnellement, je suis convaincu que la fusion deviendra réalité un jour. Peut-être maintenant, peut-être dans 10 ou 20 ans. Ceci, parce que les communes sont étroitement liées géographiquement, économiquement et culturellement. De cela, cette fusion est une chose naturelle.

Parmi les opposants de la fusion, j'entends souvent la phrase "On n'est pas contre la fusion, mais contre cette fusion". Moi aussi, j'ai des réserves concernant le projet de fusion tel qu'il était présenté. Ceci avant tout à cause de la représentativité des communes actuelles au sein de la commune fusionnée, ceci aux niveaux politiques et administratifs. Je sais que la représentativité est aussi une préoccupation parmi beaucoup d'opposants (et même parmi certains partisans) à la fusion.

Le 26 septembre 2021, le vote consultatif auprès de la population des neuf communes (qui font partie du processus de fusion) aura lieu. L'Assemblée constitutive définira ensuite (sur la base des résultats de ce vote) le périmètre définitif pour la fusion.

L'Assemblée constitutive rédigera en parallèle la convention de fusion, qui sera soumise au Conseil d'Etat fribourgeois pour approbation. Et à la fin, cette convention sera présentée à la population qui se prononcera lors du vote final.

A côté de la représentativité, un des argument clé des opposants à la fusion sont les finances, plus précisément le taux d'imposition de la future commune. Celui-ci se situera entre 72.0% et 75.0% de l'impôt cantonal de base pour les personnes physiques et pour les personnes morales d'après les calculs du groupe de travail Finances de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg.

Ce taux contraste avec le taux d'imposition appliqué actuellement dans notre Commune et qui se situe à 63.9% pour les personnes physiques et à 69.0% pour les personnes morales.

Certains opposants à la fusion considèrent que cette différence dans les taux d'imposition suffit pour rejeter ce projet et de voter "non" lors du vote consultatif le 26 septembre 2021. Il convient donc d'examiner de plus près le taux d'imposition.

80% du montant du budget de la future commune fusionnée seront définis par trois communes : Marly, Fribourg et Villars-sur-Glâne.

La commune de Marly a actuellement un taux d'imposition identique pour les personnes physiques et les personnes morales qui se situe à 80%. Le rapport du groupe de travail prévoit que ce taux diminuera très légèrement à 78.3% en 2024 pour remonter ensuite à 79.7% en 2025. On peut ainsi dire qu'il restera (plus ou moins) stable.

La Ville de Fribourg a aussi un taux d'imposition identique pour les personnes physiques et les personnes morales. Il se situe actuellement à 80.0%. Le rapport du groupe de travail prévoit que ce taux diminuera légèrement à 78.0% en 2024 et à 77.4% en 2025. On peut ainsi dire que le taux d'imposition de la Ville de Fribourg diminuera légèrement.

Et la commune de Villars-sur-Glâne ? Les taux d'imposition actuels étaient déjà présentés au début de cette intervention. Je ne vais pas vous présenter les taux d'imposition prévus dans le rapport du groupe de travail pour 2024 et 2025. Ceux qui connaissent ce rapport savent qu'on mentionne une augmentation substantielle de ces taux.

Mais réfléchissons ! Le budget de fonctionnement de notre Commune prévoit une perte nette de 5,6 millions pour 2021. Et la Planification financière 2021 – 2025 prévoit une perte nette entre 2 et 3 millions par année jusqu'en 2025. Cette situation n'est pas viable à long terme !

De cela, les instances politiques et les Services de l'administration communale travaillent dur pour réduire les dépenses de la Commune, sans toutefois réduire la qualité des prestations de notre Commune. Et nous sommes toutes et tous (quel que soit le mouvement politique auquel nous appartenons) décidés d'atteindre cet objectif.

Mais nous devons aussi envisager la possibilité de ne pas atteindre cet objectif, le cas échéant. Et dans un tel cas, nous serons obligés de prendre une décision (même si aucun parmi nous n'apprécie de prendre une telle décision) : Soit de diminuer les prestations de notre Commune ou d'augmenter le taux d'imposition.

Mesdames et Messieurs ! Personne n'est en mesure de prédire avec une précision absolue comment les taux d'imposition vont se développer dans les communes, peu importe la méticulosité des analyses ou la solidité de la base de données. Pour cela, l'avenir est trop incertain.

De cela, de mon avis, le taux d'imposition de la future commune fusionnée ne peut être utilisé comme argument clé de voter "non" lors du vote consultatif le 26 septembre 2021.

Il sera pourtant un des arguments pour accepter ou refuser la fusion lors du vote final. Je vous invite donc, chers collègues, de voter "oui" lors du vote consultatif le 26 septembre 2021 pour donner ainsi l'opportunité à l'Assemblée constitutive de répondre à vos préoccupations et réserves (peut-être, comme certains parmi vous le pensent, à tort).

Et à l'Assemblée constitutive j'aimerais donner le conseil d'écouter les préoccupations et les réserves exprimées par les opposants et y répondre avec des solutions adéquates. Sinon, de mon avis, il y a de fortes chances que les habitants (moi inclus) voteront "non" lors du vote final, avec le résultat que cette fusion n'aura pas lieu.

Je reste pourtant positif. Je vais voter "oui" lors du vote consultatif le 26 septembre 2021. Et si lors du vote final, mes réserves liées au projet de la fusion auront été adressées et si je serai d'avis que ce projet est avantageux pour les habitantes et habitants de Villars-sur-Glâne et de la future commune fusionnée, alors je voterai "oui". Même si ceci signifie que je serai contraint de payer un petit peu plus d'impôts.

M. Gaël Gobet, Président. Mme Polito.

Mme Véronique Polito Schmidt, Conseillère générale. Nous avons souvent dans notre commune entendu les voix critiques de la fusion. Ces voix ont été si tonitruantes qu'elles ont couvert souvent les voix plus discrètes, mais nombreuses, favorables au rapprochement avec les communes alentour.

Nous devons dépasser les querelles de clocher, plus précisément les querelles de personnes. Il est normal que des personnalités politiques de Villars-sur-Glâne et de Fribourg se disputent, mais cela doit rester constructif et viser le bien commun. L'article paru le 8 juin dernier dans la Liberté, intitulé "Une fusion, 2 visions" m'a fait honte. Voir ainsi, deux anciennes conseillères communales à la retraite représenter soi-disant nos intérêts sans amener des arguments concrets m'a mis dans l'embarras.

Ce genre d'attitude de la part de nos dirigeants communaux, qu'ils soient d'hier ou d'aujourd'hui, nous empêche d'avancer. Une telle attitude a conduit à l'échec de nombreux projets importants pour le bien-être de notre population.

- Je pense tout d'abord à l'avortement de tous les projets piscine - Le résultat : Romont (une ville de 5'000 habitants) est devenu "l'Epicentre" fribourgeois pour les nageuses/nageurs de ce Canton. Les romontois doivent rire sous cape.
- Mais je pense aussi à des projets pour les plus jeunes : à ces skateparks inutilisables, minuscules, voir même dangereux pour les enfants auxquels j'ai fait référence hier en vous lisant le témoignage d'un jeune de notre Commune.

J'ai grandi à Lausanne et j'ai vu comment cette ville s'est développée ces dernières 30 années. Je peux vous assurer que Lausanne, une très grande ville, est dynamique. Par contre, j'ai mes doutes quant au dynamisme de notre Commune. Si notre Commune, sous la houlette de notre Syndic, n'est pas capable de mener un petit projet de passerelle à bien de manière professionnelle et dans des délais, permettez-moi de douter de sa capacité à empoigner des projets de plus grandes ampleurs et essentiels.

Par ailleurs, en tant qu'autorité communale, nous nous devons le respect mutuel et le respect de notre population. J'ai toujours apprécié le contact avec mes collègues alémaniques dans cette salle. Je pense à Mme Irène Bernhard, à M. Etter, à M. Schmidt et à notre défunt Conseiller communal Thomas Marthaler, qui par ailleurs était un défenseur de la fusion. Comme l'a dit notre Président lors de son discours d'ouverture en mai dernier, la diversité est un atout pour notre Commune, notre canton et notre pays.

Nous avons l'opportunité ce soir de donner une chance à un processus qui n'est pas encore terminé et que nous pouvons encore influencer et enrichir avec nos envies, nos idées et nos revendications. Au lieu de fermer la porte ce soir et rester à boudier dans notre coin comme des enfants trop gâtés, osons ouvrir la porte et prendre le risque d'aller à la rencontre de l'autre, pour le bien de notre population et surtout pour le bien des générations futures. "Qui n'ose rien, n'a rien."

J'ai une question pour le Conseil communal. Nous sommes en droit de savoir qu'elle a été le rapport entre les voix pour et les voix contre du vote du Conseil communal. Vous avez mentionné que le Conseil communal a pris sa décision "à la majorité", si le vote avait été clair, vous auriez parlé de "large majorité". Je vous serais reconnaissante, par transparence, M. le Syndic, de me confirmer que la décision du Conseil communal a été prise seulement à une "courte majorité".

M. Gaël Gobet, Président. Je rappelle que les prises de position du Conseil communal doivent respecter le principe de la collégialité ainsi M. le Syndic représente l'opinion du Conseil communal et n'a pas le droit de violer cette collégialité qui est un principe fondamental. J'aimerais également rappeler un point de notre règlement du Conseil général soit l'article 62 qui tente à discuter de la dignité des débats et au maintien de l'ordre. Je rappelle qu'à l'alinéa 3 « Le membre qui blesse les convenances est rappelé à l'ordre par le Président » et l'alinéa 2 « ... on évite toute prise à partie personnelle... » dans les débats qui ne sont pas nécessaires et qui ainsi donnent un mauvais ton à ce débat. Je vous remercie.

Puis-je passer la parole à M. Dietrich.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. « Il faut agir aussi vite que possible, mais aussi lentement que nécessaire » c'est ce qui est écrit sur mon t-shirt !

Cette phrase qui a fait le tour de la Suisse si ce n'est le tour de l'Europe, il y a un peu plus d'une année, est à mon sens tout à fait adaptable à la situation que nous vivons ce soir.

La question qui nous est posée à savoir : Voulez-vous que Villars-sur-Glâne poursuivre le processus de fusion du Grand Fribourg est certainement la question la plus importante qui nous est soumise depuis plusieurs décennies.

En tant qu'élus et donc représentants des citoyens de Villars-sur-Glâne, nous nous devons d'analyser très en détail le processus en cours, afin d'apporter une réponse fondée à nos citoyens, qui devront se prononcer sur cette question. Il est important pour la population villaroise d'être le plus au clair possible sur ce projet et ses conséquences. Ce n'est donc pas à la légère que nous devons faire une analyse détaillée, objective et intellectuellement honnête du projet en cours.

Or, à la première lecture des différents rapports, ce qui frappe est :

Premièrement, l'absence totale de réflexion sur la nécessité de fusionner. Il n'y a pas d'analyse « force-faiblesse-chance-risque ». Pour moi, la première chose qu'aurait dû faire l'Assemblée constitutive, est justement une analyse fondée des différents scénarios possibles (associations de communes, fusion plus restreinte, nouvelle répartition des territoires cantonaux, etc...). Concernant la répartition des territoires du Canton, il est vrai que l'Assemblée constitutive n'est pas aidée par le Conseil d'Etat ni par le Grand Conseil, qui seraient bien inspirés de faire une réflexion de fond concernant notre organisation territoriale cantonale désuète. Au contraire, c'est la tête dans le guidon que des groupes de travail ont été constitués, pratiquement tous

composés de personnes extrêmement favorables à une fusion ou en tous les cas ne laissant que peu de place à d'éventuels esprits critiques qui poseraient des questions dérangeantes.

Deuxièmement, ce qui frappe également ce sont les conclusions étonnamment très positives de tous les rapports des groupes de travail. Franchement une telle unanimité ne peut être que douteuse. Et si l'on creuse avec des faits et des vrais chiffres, on se rend compte que la réalité peut être différente. Pour cela, il aurait fallu aller vers la population de base, créer des groupes de travail locaux, à l'image de l'Agenda 21, se renseigner auprès des instances existantes, prendre langue avec des employés des communes concernées, etc. Par exemple, je vous signale qu'aucun groupe de travail impliquant des membres du Comité ou du Conseil de l'Agglo n'a été créé ; cela aurait peut-être évité d'écrire quelques inepties concernant l'organisation et le financement des transports. L'Agglo, Mesdames et Messieurs, a fait ces douze dernières années un travail énorme dans ses domaines de compétence ; malheureusement par méconnaissance et désinformation, elle est descendue en flammes régulièrement par un certain public, pour être finalement assassinée par un Grand Conseil en mal d'inspiration !

Troisièmement, ce qui frappe enfin, c'est cette volonté absolue du bilinguisme français-allemand ! Je vous informe que bilingue peut aussi signifier français-espagnol, portugais-espagnol, allemand-anglais, etc. Nous y voilà, car Mesdames et Messieurs, c'est peut-être par là qu'il aurait fallu commencer. En Suisse, aucune fusion de communes concernant plusieurs dizaines de milliers d'habitants et impliquant un bilinguisme institutionnel post-fusion n'a été réalisée jusqu'à ce jour. Penser que cette question pourrait être résolue en mettant un débat public sous le tapis est une lamentable erreur. Déplacer une frontière linguistique de 11 kilomètres en Suisse romande ne se fait pas en trois coups de cuillères à pot ! Cela ne concerne pas seulement Fribourg, mais toute la Romandie. Cette Romandie, que j'interpelle afin qu'elle réfléchisse aux conséquences pour elle d'un tel déplacement de frontière linguistique. Le rétropédalage du Copil en la matière ne peut prêter qu'à sourire. La Commune est dite francophone, mais en fait tout le monde peut parler les 2 langues (français-allemand) pour toutes relations institutionnelles. J'appelle cela un bilinguisme de fait.

A cela s'ajoute ensuite mon inquiétude en termes d'aménagement du territoire. Le Canton de Fribourg, comme Soleure, mais contrairement à tous les autres cantons suisses a donné la compétence exclusive de l'aménagement du territoire aux Exécutifs communaux. Nous Conseillers généraux n'avons pas un mot à dire. Actuellement, cette compétence est aussi partagée avec l'Agglo, ce qui permet une coordination optimale, puisque toutes les communes concernées sont présentes.

Dans la commune fusionnée projetée, Mesdames et Messieurs, seul 4 personnes d'un Exécutif pourront décider de tout l'aménagement territorial à leur guise en suivant bien évidemment les directives cantonales. Cela doit faire réfléchir, si l'on pense à la bataille que Villars-sur-Glâne a dû mener pour maintenir sa zone de Bertigny.

Je ne suis pas opposé viscéralement à une fusion. Je pense qu'effectivement il faut y réfléchir et trouver un bon processus de discussions et ensuite de collaborations intercommunales. Le processus actuel doit donc être fondamentalement repris.

Les différentes études sérieuses concernant les fusions intercommunales montrent qu'une fusion doit remplir trois critères de base :

- Être construite à partir de la base et la population doit avoir envie de fusionner. Le processus actuel est un « ukase » du Conseil d'Etat et du Grand Conseil. Elle part donc du haut vers le bas et non pas le contraire ce qui est « un laïus » de départ fondamental.
- Être basée sur un projet de société important (un tram n'est pas un projet de société)
- Être enfin un « win-win » pour TOUTES les communes concernées

A mon sens, on doit donc commencer ce processus en se posant les questions suivantes :

- Que voulons-nous faire ensemble ?
- Quelle organisation du territoire voulons-nous ?
- Quel projet humain en termes d'union des valeurs, des droits et des devoirs des citoyens voulons-nous ?
- Comment voulons-nous organiser notre mobilité, notre système de santé, nos services à la population ?
- Voulons-nous promouvoir la langue partenaire ? Et si oui sous quelle forme démocratique ?
- Une fois que nous aurons en main des réponses claires, fondées, obtenues démocratiquement, alors nous pourrions réfléchir à la meilleure forme de mise en œuvre des objectifs ainsi clairement établis. Et enfin, peut-être pourrions-nous définir ce que pourrait être le Grand Fribourg (à ce jour PERSONNE n'a pu me donner une définition de ce que l'on entend par Grand Fribourg). Nous voulons fusionner sans savoir ce que l'on veut faire !

Alors nous serons en mesure de définir cette collaboration : est-ce la fusion, la poursuite des associations de communes, un mixte des deux. Nous avons voté hier soir, je vous le rappelle,

un règlement qui implique une collaboration de toutes les communes du District. Il y a peut-être d'autres formes à inventer.

Avant de conclure et en tant que socialiste, je me dois d'avoir un souci pour le devenir de nos employés communaux. En effet, ils disposent actuellement de très bonnes conditions de travail et de couvertures sociales, notamment de retraite. Ceci les motive aussi pour effectuer leur travail au quotidien et j'en profite pour les en remercier vivement. Ils sont en plus extrêmement efficaces puisqu'ils sont en étant proportionnellement trois fois moins nombreux que ceux de la Ville de Fribourg, et font le même travail.

Les choses ne sont pas du tout claires les concernant. Ces employés devraient obligatoirement changer de caisse de retraite, ce qui serait pour eux de moins bonnes conditions (je n'entre volontairement pas dans les détails ici).

En conclusion, Mesdames et Messieurs, on le voit tout ce processus est très mal parti et se trouve maintenant sur un tas de sable. L'Assemblée constitutive ne peut être totalement blâmée, n'étant devenue finalement qu'une chambre d'enregistrement des conclusions des groupes de travail et du Copil. Notre Conseil général de Villars-sur-Glâne se doit maintenant de donner un signal fort tant aux membres des groupes de travail que du Copil ainsi qu'au Conseil d'État en refusant très clairement de poursuivre ces discussions, mais en laissant la porte ouverte pour une analyse sérieuse des moyens de collaborer, tel que décrit auparavant.

Certes, il n'est pas de bon ton d'arrêter un dialogue. Toutefois au regard de ma modeste expérience de ces vingt dernières années dans cet hémicycle, de même que plusieurs années à la Commission financière et douze ans de participation à l'Agglo, je suis arrivé à la conclusion qu'il nous sera impossible de modifier quoique ce soit dans la convention, malgré un délai prolongé car les divergences actuelles sont trop importantes et la base de départ n'est pas saine. Je vous invite vraiment à bien réfléchir à cet aspect.

Être visionnaire, c'est justement savoir, quelques fois, dire stop parce que l'on se rend compte que la base de départ n'est pas la bonne.

L'objectif finalement est de créer éventuellement une nouvelle ville dont chacune et chacun a pu en dessiner les contours et non pas le simple agrandissement d'une toute petite ville par un élargissement de territoire au détriment de ses communes environnantes.

M. Gaël Gobet, Président. Je donne la parole à M. Clément.

M. Frédéric Clément, Conseiller général. C'est à titre personnel et en tant que délégué représentant Villars-sur-Glâne à l'Assemblée constitutive pour la fusion du Grand Fribourg que j'interviens. Le 9 mars 2017, ce Conseil général approuvait à l'unanimité l'entrée dans le processus de fusion. Constitué, l'Assemblée des délégués s'est mise au travail dans la foulée et l'état d'esprit qui l'animait alors, comme encore à l'heure actuelle, était positif : nous étions tous conscients de l'importance de notre tâche et prêts à penser différemment. Pour qu'une fusion puisse se faire, il fallait être novateur, sans pour autant casser l'existant. Et c'est bien ainsi que nous avons pensé la fusion : faire un état des lieux dans un panel le plus large possible, au sein des neuf communes du périmètre. Puis il a fallu formuler des propositions en gardant toujours à l'esprit qu'il ne fallait froisser personne. De ces intenses réflexions sont sorties des « long lists », puis des « short lists », parfois au goût de hotte du Père Noël. Tout cela pouvait paraître bien présomptueux, trop prudent aussi sous d'autres aspects, mais au final, après avoir été retravaillées, ces propositions sont devenues plus concrètes et séduisantes. Comme dans tout projet il y a des choses biens et d'autres qui le sont moins, mais c'est justement dans le but de l'améliorer que nous sommes heureux d'en débattre ce soir.

Entre-temps des voix se sont élevées pour dire non à la fusion. Tant mieux, ai-je envie de dire, car ce fait amène le débat et c'est justement ce qui a parfois manqué lors de nos séances à l'Assemblée constitutive. Toutefois, nombre de critiques émises contre les travaux de l'Assemblée me paraissent erronées. J'ai entendu de ci de là que le projet de fusion n'est pas un projet de société. Je m'insurge contre cette affirmation. Qu'est-ce qu'un projet de société ? Quand on se penche sur l'étymologie du mot « projet », venu du latin « projectus » on évoque quelque-chose qui se lance en avant, proéminent, saillant. Un projet de société est une vision cohérente, d'ensemble ou partielle, de l'organisation et du fonctionnement de la société que l'on a l'intention de mettre en œuvre. Un projet de société formule des principes et donne des orientations générales sous forme de programme. Il se veut être un projet alternatif à un modèle de société dominant. C'est une utopie, un idéal. C'est bien ce que nous avons tenté de faire. Alors qu'on ne nous reproche pas d'avoir osé l'utopie.

On nous a aussi reproché le fait d'être opaques et de ne pas être ouverts au débat. Une fois encore je m'insurge contre de telles accusations : le débat a toujours été ouvert. Pour rappel, des cafés de la fusion ont eu lieu, le Fusion-Truck a circulé dans toutes les communes du périmètre. Nous n'avons pas vu grand-monde. Oh bien sûr le moment était mal choisi diront certains. Le projet n'était pas encore bien ficelé. Le Conseil général a aussi été abordé pour répondre à un questionnaire. L'Assemblée attendait des réponses, elle en a eu, pas autant que ce qu'elle espérait, mais elle en a tenue compte.

Pouvoir centralisé et représentativité démocratique déséquilibrée disent les « non à la fusion ». Une seule commune appelle forcément un pouvoir unique, mais un pouvoir qui tient compte de ses neuf communes. On peut débattre pendant des heures de la formule à adopter : un représentant par commune au Conseil communal, un cercle électoral unique, etc. N'oubliez pas que le système retenu pour l'heure, à savoir 7 Conseillers communaux, dont un pour Villars-sur-Glâne est valable pour une période transitoire de cinq ans. Après, ce fameux cercle électoral sera justement unique et on ne parlera plus que d'une commune. Je suis certain que nos édiles seront bien conscients alors que de réfléchir encore en termes de commune sera contre-productif. Qui dit fusion dit ensemble et ils penseront Grand Fribourg et non pas Fribourg, Villars-sur-Glâne, Marly, Givisiez, etc. Et que l'on ne vienne pas me parler d'annexion. Ce n'est en tous les cas pas l'esprit que Fribourg a démontré lors de nos travaux.

Quant à la perte de proximité, c'est justement l'un des points qui nous a le plus préoccupé lors de nos travaux : nous avons tout entrepris pour que les gens se sentent proches de leur administration. Chaque commune du périmètre aura son guichet communal, les possibilités d'obtenir des documents via Internet seront étendues, tout comme les horaires. Je rappelle que seules les directions seront centralisées, pas les services. Il en va de même pour les déchetteries, les accueils extra-familiaux, les écoles. Aucune association locale, culturelle, sportive ne sera appelée à disparaître. Bien au contraire ! Ça n'a jamais été le vœu de l'Assemblée. Les maisons de quartier si critiquées sont justement un beau moyen pour les citoyens et ces associations de faire entendre leurs voix. Et comme justement elles seront consultées par l'entremise de la création d'Associations dites de quartier sur les sujets les concernant, elles pourront s'exprimer. Quant à leur financement, il n'a pas été question de construire des bâtiments dans chaque quartier, mais bien de profiter des locaux existants.

Autre sujet de discorde : le bilinguisme. On parle de bilinguisme pragmatique. Cela signifie qu'il ne sera aucunement obligatoire de s'exprimer en allemand pour tous les employés communaux. Le vœu de l'Assemblée est qu'une personne de langue allemande puisse se faire comprendre et obtienne une réponse dans sa langue maternelle par une personne s'exprimant en allemand, ce dans des délais raisonnables. Pour la première fois ce principe sera notifié dans une loi. C'est justement le meilleur moyen d'éviter les abus. Quant à la promotion du bilinguisme dès le primaire, c'est aussi le vœu de ce projet de fusion. Mais comme vous le savez Rome ne s'est pas faite en un jour. Et puis c'est un sujet avant tout cantonal.

Pour conclure, je tiens à vous rappeler pourquoi nous allons voter le 26 septembre : non pas pour ou contre la fusion, mais bien pour la poursuite, ou non, de Villars-sur-Glâne dans le processus de fusion. Les travaux à l'Assemblée ne sont pas scellés dans le marbre. Nous

voulons encore vous entendre. Aujourd'hui le Conseil général de Villars-sur-Glâne peut dire ce qu'il souhaite améliorer. Sortir du périmètre de fusion équivaldrait à fermer une porte qui ne se rouvrira que difficilement par la suite, sans aucune possibilité de demander quoi que ce soit. C'est extrêmement dangereux et particulièrement contre-productif. En disant oui le 9 mars 2017 à l'entrée de Villars-sur-Glâne dans ce processus, le Conseil général s'est alors montré audacieux et tourné vers l'avenir. Je ne pense pas que nous ayons changé.

M. Gaël Gobet, Président. M. Gautier.

M. Sergio Gautier, Conseiller général. Ce soir je veux parler des avantages que la fusion des communes du Grand Fribourg peut apporter au niveau du sport, source de nombreux bienfaits pour la jeunesse. Nous vivons dans un pays où la formation au niveau des études et des apprentissages est très performante et l'on peut en être fier.

Mais, en tant qu'éducateur social et coach sportif, j'ai aussi pu constater que l'échec durant le cursus de formation peut avoir des effets néfastes. Il est nécessaire d'offrir une alternative pour réinsérer ces jeunes qui ont décroché au niveau scolaire et professionnel.

Dans le cadre de mes activités, j'ai remarqué que l'insertion professionnelle et sociale des jeunes et de la population migrante peut passer par le sport. Il est plus qu'un simple loisir. Il aide les jeunes à prendre conscience de la valeur de l'effort et à apprendre à se battre pour des objectifs à court, moyen et long terme. Cela les rend plus cohérents, disciplinés et compétitifs au bon sens du terme.

La pratique du sport aide à atteindre une stabilité émotionnelle, augmente l'estime de soi et développe la personnalité, ce qui permet d'affronter des problèmes avec une attitude différente. Le sport soulage le stress, améliore le sommeil et la santé mentale. Dans ce sens, le sport est un facteur d'insertion professionnelle et sociale.

Depuis le Covid-19, les inégalités sociales se sont accrues. Même dans notre jolie commune, on commence à avoir des problèmes avec certains de nos jeunes qui ne sont plus à l'école, qui ne cherchent pas ou ne trouvent pas d'apprentissage. Il est de notre devoir de les motiver, de les orienter. De leur donner envie de se battre pour un avenir. Et le sport peut être un de ces déclencheurs qu'il ne faut pas prendre à la légère. Comme on dit « Bien dans sa tête, bien dans son corps, bien dans son corps, bien dans sa tête ».

Pour concrétiser des grands projets, il faut une masse critique et des moyens. En nous unissant pour former une seule et même commune, nous pourrions mettre toutes nos forces

ensemble et trouver des synergies plus facilement. Nous aurons ainsi une même ligne directrice pour donner à tous nos jeunes les mêmes possibilités.

Par ailleurs, il n'est pas normal que de nos jours certains jeunes doués dans le sport ne puissent pas continuer leur parcours de sportif par manque d'argent. Le sport d'élite ne devrait pas être réservé qu'à une élite sociale. Ensemble nous aurons la masse critique et les moyens d'offrir de meilleures conditions, je dirais même que nous avons le devoir de le faire.

La crise Covid-19 va intensifier l'échec scolaire et si nous ne prévoyons pas à l'avance des stratégies pour y faire face, nous allons droit contre un mur. Il sera à ce moment-là beaucoup plus difficile et onéreux de trouver des solutions. Mettons nos forces en commun et nous parviendrons à aider nos jeunes qui sont l'avenir et les ambassadeurs de notre pays dans le monde.

M. Gaël Gobet, Président. Avant de poursuivre avec la discussion de détail, je vous propose une pause de 10 minutes.

La séance est interrompue de 21h40 à 21h50.

M. Gaël Gobet, Président. Nous allons poursuivre notre discussion. La liste des interventions annoncée au bureau est désormais tarie, est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions des membres du Conseil général ? M. Overney.

M. Edouard Overney, Conseiller général. Je choisis une métaphore pour décrire cette fusion car elle résume les complexités, les différences, et le cours naturel des choses.

Ainsi vous l'aurez compris je parlerai de la belle Sarine. La Gérine, la Glâne ne confluent-elles pas, je ne fusionnent-elles pas, pour unir leurs destins avec la Sarine ? Il y a là un élément de réponse. Nos eaux sont de natures différentes, certainement à l'image de nos caractères ou taux d'imposition. De langue différente, à l'image de l'Aergera qui devient Gérine avant de devenir Sarine. Faisant fi de celles-ci, elles choisissent de les diluer et de s'unir. J'émet le souhait sincère que notre vote suive le cours des éléments et de remettre la construction de barrage.

Pour en venir au nom, je souhaite rappeler les différentes appellations de notre Commune au cours de son histoire. Nom qui rappelle qu'une commune évolue, ainsi passant par « Velâchu-Yanna » pour les patoisants et « Wyler ob der Glanen » pour les historiens la Commune démontre que dans sa longue histoire les langues se côtoient.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres demandes de parole ? M. Küttel.

M. Dimitri Küttel, Conseiller général. En 2011, j'étais partisan de la fusion et j'avais même récolté des signatures à l'occasion. J'étais persuadé que la fusion était la meilleure solution pour le Grand Fribourg. A l'époque, nous avons eu de longues discussions avec le Syndic de Granges-Paccot qui avait essayé de me convaincre du contraire et je crois qu'avec les années il a peut-être réussi. Aujourd'hui, je ne suis pas autant convaincu que des grandes structures urbaines soient la meilleure solution pour servir le citoyen. Je suis lié à plusieurs projets de constructions en Ville de Fribourg et ma plus grande crainte n'est pas celle des finances, de la langue ou autres mais bien que le fonctionnement de la Ville déteigne sur l'ensemble du Grand Fribourg.

On a pu lire récemment un article dans l'Hebdo où on constate que Villars-sur-Glâne est très dynamique. Typiquement au niveau de l'aménagement, la Ville de Fribourg est plutôt au ralenti, voire à l'arrêt total avec un PAL qui s'enlise, et je pense qu'avec une plus grande structure on ne va pas aller forcément vers du meilleur, bien au contraire, on va encore complexifier les procédures et les décisions.

A ce titre, aujourd'hui, je suis plutôt, par principe, contre une fusion du Grand Fribourg.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres demandes de parole ? M. Dietrich.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. Il a été fait allusion tout à l'heure à la Ville de Lausanne, et je constate que Lausanne est une ville, et surtout que toutes les communes aux alentours de celle-ci n'ont pas fusionné et ont un développement de l'agglomération qui est probablement un des meilleurs de Suisse Romande si ce n'est de Suisse et cela sans avoir d'Agglo.

Je connais une personne qui est « Conseiller général » à Prilly et m'a informé que chaque projet est discuté au sein de leur Conseil car ils n'ont pas une Agglo comme intermédiaire et cela fonctionne. Il ne faut pas venir me dire qu'il n'y a pas de développement dans la région lausannoise.

Puisqu'il a été indirectement fait allusion au Président de l'Agglo, pour ceux qui ont assisté à la dernière séance, le PA4 a dû être validé pour être transmis à la Confédération et vise justement tout le système de transport de l'Agglo.

Il a aussi été question, je ne vais pas entrer dans les détails techniques (cela nous a pris un temps considérable) du taux de places de parc pour les nouveaux bâtiments. Cela se traduit par un indice et du fait que dans les différentes communes de l'Agglo, la situation n'est pas la même, le Comité de l'Agglo a dû négocier ces taux. Ce qui veut dire que lorsque vous construisez un immeuble vous avez droit à tant de places de parc par appartement et Fribourg a voulu d'emblée imposer le minimum soit une demie place de parc par appartement.

Le Comité a dû faire des compromis et a trouvé une solution qui était parfaitement viable et cohérente par rapport à la situation des autres communes. Pour ce sujet, il y a eu un nombre considérable d'interventions des délégués de Fribourg pour faire baisser ce taux. Il est évident qu'à Fribourg, le taux de places de parc par immeuble n'est pas le même qu'à Avry ou Belfaux où souvent où il n'y pas encore de transports publics, le besoin n'est pas le même.

Développer les transports publics n'est pas facile car il y a des taux de couverture. Je rappelle aussi et personne ne l'a mentionné, que lorsqu'il y a eu des restrictions budgétaires du Canton, le taux de soutien des transports publics à l'Agglo a diminué de 59 à 55%. Lorsque le Canton a décidé les restrictions financières et que tout allait bien, il a décidé de les laisser telles quelles. Ce qui a nécessité pour Villars-sur-Glâne une participation financière supplémentaire liée à la non-participation du Canton. Et il y a quelques temps, nous avons pu lire que dans le cadre du projet de fusion, le Canton va augmenter sa participation pour les transports ! Une commune fusionnée à ce niveau-là ne changera rien. Je préfère avoir une agglo sous une forme ou sous une autre qu'une commune fusionnée.

Je tenais à préciser ces éléments car j'ai pratiquement 12 années de participation à l'Agglo avec plusieurs éléments en main et le fait que le Grand Conseil ait supprimé l'Agglo m'attriste profondément car en 2008, lorsque nous avons voté tous les règlements et autres, au début chaque commune faisait son « pré carré » et ces cinq dernières années j'ai senti une vision globale et les seuls qui ont toujours mis les bâtons dans les roues, je m'excuse, mais c'est la Ville de Fribourg !

M. Gaël Gobet, Président. D'autres demandes de parole ? M. Eugster.

M. François Eugster, Conseiller général. N'ayant pu assister à la séance de mon groupe, me voilà contraint de prendre la parole ce soir après moult interventions. La question qui nous préoccupe n'est pas la fusion du Grand Fribourg, mais seulement si notre Commune doit continuer le processus de fusion du Grand Fribourg.

En gros, nous sommes sur le Titanic, nous voyons l'iceberg devant, à belle distance. Nous avons le choix de sauter du bateau maintenant, ou de continuer d'être passager en essayant d'alerter le capitaine pour l'informer du danger afin qu'il puisse diriger le bateau vers des eaux plus sûres. Nous avons le luxe du choix, c'est un atout, utilisons-le.

Pour ne pas trop en rajouter, je pense que ce n'est pas le moment de rompre le dialogue, qui ressemble actuellement peut-être plus à des monologues d'ailleurs.

Je regrette la méconnaissance que nous avons de nos voisins, de leurs besoins et de leurs idées. Il va de soi que la crise sanitaire n'a pas aidé à nous rapprocher les uns des autres.

Je regrette aussi le manque de visions communes et de projets fédérateurs. Dire que la commune fusionnée sera dans le « top ten » des plus grandes communes de Suisse n'est pas suffisant. Non, concrètement qu'est-ce que cela apporte au citoyen lambda d'être dans le « top ten ». Rien.

L'ancien Vice-syndic de Bellinzone, M. Andrea Bersani, dans sa conférence de jeudi passé l'a pourtant bien souligné. Et l'on nous propose quoi pour l'instant, rien. Pas de visions communes, pas de projets communs. Rien. Pour preuve, regardez avec les piscines, chacun fait son petit projet dans son coin.

Je regrette encore la dissolution de l'Agglo, le manque d'égards envers nos concitoyens, car marteler tout haut qu'il faut un Centre fort alors que tout bas on nous met un maximum de bâtons dans les roues, car justement, on a peur d'un Centre fort.

Je n'irai pas plus loin dans mes regrets. Mais je regretterai que notre Commune, qui est un acteur majeur de par sa population, son potentiel fiscal, ses infrastructures et sa situation géographique, quitte maintenant le processus de fusion. Il est important que notre Commune continue ce processus, qu'elle continue d'alerter le capitaine du Titanic qu'il y a un iceberg devant. Il sera toujours temps de quitter le navire si nous n'arrivons pas à le faire changer de direction.

M. Gaël Gobet, Président. Y a-t-il encore une intervention qui est souhaitée ? Tel n'est pas le cas, je donne la parole à M. le Syndic.

M. Bruno Marmier, Syndic. Je voulais rappeler le principe de la collégialité qui régit le fonctionnement du Conseil communal, principe qui nous est rappelé à chaque occasion, indépendamment des opinions, afin que le Conseil communal reste uni dans ses décisions publiques.

C'est essentiel vis-à-vis du Conseil général, de la population et des employés de notre Commune. C'est pourquoi, il n'est pas question de faire, ici, état des débats qui ont été les notre lundi dernier.

C'est la première fois que j'entends dans un parlement, qu'il soit communal ou cantonal, une telle demande et je pense qu'elle n'a pas sa place dans notre démocratie et dans notre fonctionnement.

M. Gaël Gobet, Président. Avant de passer au vote, je demande à M. Bizzozero s'il souhaite exprimer une opinion.

M. Giordano Bizzozero, Délégué à l'Assemblée constitutive. Je serai bref. Ce soir, j'ai entendu beaucoup d'incertitudes et de doutes concernant le Concept de fusion. Des doutes concernant les aspects financiers, le bilinguisme, la représentativité et je n'ai pas le temps ce soir de répondre à toutes vos incertitudes et je suis sûr que je n'aurai pas toutes les réponses.

Vos incertitudes je les ai aussi et pour obtenir des réponses à vos incertitudes, la solution est claire et c'est de poser vos questions, indiquez vos incertitudes et exigez des réponses. C'est seulement comme ça que vous aurez la possibilité de choisir s'il faut fusionner ou pas en connaissant les enjeux et les conséquences de la fusion.

Le vote du 26 septembre vous demandera si vous voulez continuer le processus de fusion ou pas et non pas de fusionner. Vous déciderez dans une année et demie au moment du vote final si vous désirez fusionner ou pas.

Moi-même, je ne sais pas encore si je voterai en faveur de la fusion ou contre lors du vote final. Mais aujourd'hui, je sais qu'il n'y a rien à perdre de continuer le processus de fusion.

M. Gaël Gobet, Président. Le temps est venu de passer au vote. M. Grangier a exprimé le souhait d'un vote à bulletin secret conformément à ce que prévoit l'article 50 al. 2 du règlement du Conseil général.

Cependant, il faut qu'au moins 1/5 des membres le demande. Aussi celles et ceux qui se prononce en faveur du vote par bulletin secret pour les deux questions posées sont priés de le faire par main levée.

Etant donné que 19 personnes requièrent le vote à bulletin secret étant précisé qu'il fallait 10 membres pour valider cette demande., celle-ci est acceptée.

Ainsi nous allons devoir répondre à la question :

- a. Le Conseil général doit-il donner sa position sur le sujet à la population villaroise et si oui sous quelle forme (correspondance, résolution ou autres ?).

Etant donné que cette question en contient deux, je vous prierais d'abord de répondre à la question si oui nous devons nous déterminer par rapport à la population villaroise et ensuite sous quelle forme. Je demanderai aux chefs de groupe de faire des propositions et nous voterons sur la proposition qui attirera le plus de faveur. Est-ce que le procédé vous convient ainsi ? M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Je précise que ma demande de vote à bulletin secret était pour la question b car la question a est assez claire à mon avis.

M. Gaël Gobet, Président. Je propose que nous fassions ainsi s'il n'y a pas d'avis contraire ?

Dans ce cas, le Conseil général doit-il donner sa position sur le sujet à la population villaroise ? Les membres qui estiment que oui le manifeste par main levée.

Suite à un doute en ce qui concerne le bon décompte des voix, le Président fait revoter l'assemblée.

Le Conseil général donnera sa position à la population villaroise par 46 oui et 2 abstentions

M. Gaël Gobet, Président. Maintenant, il s'agit de savoir sous quelle forme. Notre prise de position peut effectivement se faire par une correspondance qui serait distribuée à la population sous la forme d'une résolution ou d'un rapport. J'ouvre une brève discussion par rapport à cela notamment aux propositions des groupes. M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. J'aimerais vous proposer une solution de simplification et la plus facile possible qui est l'utilisation d'un bulletin communal spécial fusion qui permettrait d'avoir aussi les arguments des comités pour la fusion et contre la fusion et d'exprimer par la même occasion l'opinion du Conseil communal et du Conseil général.

Ce document serait distribué à tous les ménages de Villars-sur-Glâne qui en prendraient connaissance avant le vote.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres propositions ? M. Schmidt.

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général. A titre personnel, je m'opposerai à cette idée car je trouve qu'il est très difficile de résumer tous nos débats dans un bulletin de manière neutre et nous n'avons pas une chancellerie fédérale pour le faire. Je ne vois pas comment on pourrait le faire sans vexer les uns sans fâcher les autres et trouver un accord sur tous les points qu'on devrait y mettre.

Je m'imagine plutôt une résolution qui dépendra de l'issue du prochain vote. A mon avis, on devrait tout d'abord voter sur la prochaine question pour savoir s'il y a une majorité de pour ou de contre avant de passer à la question sur le comment.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres propositions ? M. Braillard.

M. Luc Braillard, Conseiller général. Pour ma part, je n'ai pas une proposition mais une question. Je ne suis pas sûr de comprendre ce qu'implique une résolution et comme nous devons décider quelle option prendre je préfère être sûr de ce qu'on entend par résolution.

M. Gaël Gobet, Président. Une résolution est une prise de position du Conseil général qui doit être purement déclarative. Nous devons exposer les faits et ensuite il y a une publication qui est faite. Selon notre règlement, on devrait voter séance tenante par rapport à une résolution ce qui est le cas. Au niveau de la rédaction nous dérogerions à quelque part puisque la rédaction devrait se faire par la suite avec les chefs de groupe qui seraient consultés pour le contenu qui devra représenter l'issue des débats et du vote. Je donne la parole à M. le Syndic.

M. Bruno Marmier, Syndic. Je vous informe que le Conseil communal communiquera vraisemblablement sa position et qu'il est disposé à le faire conjointement avec le Conseil général si tel est sa volonté. C'est une possibilité matérielle de faire un tout-ménage entre les deux pouvoirs. Ce n'est pas une obligation, le Conseil général est libre de communiquer comme il l'entend.

M. Gaël Gobet, Président. M. Etter.

M. Adrian Etter, Conseiller général. Personnellement, étant donné que les avis sont tellement divergents, j'ai du mal à m'imaginer de faire une résolution où il faut être d'accord sur son

contenu. Je m'imagine plutôt une correspondance avec des arguments pour et contre. Je demanderai une clarification car peut-être que je n'ai pas tout compris.

M. Gaël Gobet, Président. M. Clément.

M. Frédéric Clément, Conseiller général. Je rejoins M. Nicolas Schmidt car je ne vois pas comment faire une résolution ou autre si nous n'avons pas de réponse à la deuxième question. Je pense qu'il faut d'abord voter sur la deuxième question et ensuite voir la forme ce qui semble plus logique.

M. Gaël Gobet, Président. M. Küttel.

M. Dimitri Küttel, Conseiller communal. Pour ma part, je soutiens la proposition du groupe PLR-PVL car je pense que le tout-ménage serait la meilleure façon de communiquer et on pourrait se baser sur le bulletin que nous recevons lors des votations avec les différentes argumentations des opposants et des adhérents.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres propositions ? Tel n'est pas le cas, je demande une interruption de séance de cinq minutes pour réunir le Bureau.

La séance est interrompue de 22h23 à 22h36.

M. Gaël Gobet, Président. Je vous remercie de votre patience. Le Bureau est d'avis que d'inverser l'ordre des votes n'a finalement que peu d'importance puisque la réponse à la question b qui nous est soumise ce soir devra de toute manière être communiquée d'une manière ou d'une autre, le support important peu. Raison pour laquelle nous nous sommes penchés sur les différentes solutions qui s'offrent à nous, le bulletin communal, une résolution, un tout-ménage qui sont affichés au baemer.

Je vous rends attentif qu'une résolution, selon notre article 60, doit être votée séance tenante et qu'il nous faut une formulation ainsi que le mode de communication et les destinataires. Y a-t-il des remarques ? Oui, M. Schmidt.

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général. Comme vous le dites pour une résolution il faut avoir un texte et je veux bien me jeter à l'eau. J'ai transmis à Mme Vonlanthen un e-mail avec un texte de base que nous pourrions projeter à l'écran.

En préambule, cette résolution a été rédigée en partant de l'optique que le Conseil général serait favorable. Au cas où il ne le serait pas, il faudra modifier le contenu par rapport à ses termes.

Ce qui me semble également important c'est qu'en tant que délégués à l'Assemblée constitutive, M. Frédéric Clément et moi-même puissions avoir des éléments de propositions à amener devant l'Assemblée. Nous avons essayé de formuler un texte qui reprend passablement d'éléments discutés ce soir mais malheureusement nous n'avons pas le temps d'enrichir cette résolution. L'idée est d'avoir une phrase simple qui mentionne que le Conseil général est favorable ou non à ce que la Commune de Villars-sur-Glâne poursuive le processus de fusion du Grand Fribourg. Cette déclaration pourrait être modifier selon la décision prise. La teneur de la résolution pourrait être la suivante :

Le Conseil général est favorable à ce que la Commune de Villars-sur-Glâne poursuive le processus de fusion du Grand Fribourg.

Afin d'augmenter les chances de la fusion, le Conseil général propose de :

- *demander à renforcer les compétences du Conseil général (notamment droit de proposition à travers la motion, droit décisionnel dans le domaine de l'aménagement du territoire),*
- *clarifier les compétences et ressources des associations de quartiers ainsi que les bases légales,*
- *améliorer la représentativité des communes « périphériques »,*
- *concrétiser des mesures pour favoriser l'apprentissage de la langue partenaire à l'école,*
- *anticiper les démarches afin que la nouvelle administration tire le meilleur des pratiques de toutes les communes.*

La résolution serait à adresser par courrier à l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg, au Conseil d'Etat, au Préfet de la Sarine et aux médias.

Ceci est une ébauche de ce qui pourrait être formulé. Je peux encore argumenter des points si nécessaire.

M. Gaël Gobet, Président. M. Dietrich.

M. Jacques Dietrich, Conseiller général. J'ai une question pour nos Députés. Pour moi demander à renforcer les compétences du Conseil général n'est tout simplement pas possible

car nous dépendons d'une loi cantonale. Je ne suis pas juriste mais pour changer une loi cantonale, il y a certainement une procédure qui prendrait beaucoup de temps.

M. Gaël Gobet, Président. Est-ce que l'un de nos députés souhaite répondre ? M. Le Syndic.

M. Bruno Marmier, Syndic. Pour changer la loi cantonale, il faut déposer une motion qui demande une modification. Pour ce qui est de l'aménagement du territoire par chance, le Conseil d'Etat devra se prononcer très prochainement sur une motion que j'ai déposé conjointement avec M. le Député, Sébastien Dorthe, qui demande que l'aménagement du territoire devienne une compétence du Législatif notamment pour renforcer la démocratie dans les éventuelles futures grandes communes. Le Conseil d'Etat a reçu cette motion il y a une année et il est hors délai pour y répondre, même les grands Exécutifs avec beaucoup de moyen sont aussi hors délais, ce n'est pas seulement l'apanage des petites structures ! Nous attendons sa réponse.

Après toutes ces questions légitimes, si le Conseil d'Etat souhaite une fusion du Grand Fribourg c'est à lui d'assumer ses responsabilités s'il entend favoriser des votes positifs et de donner satisfaction aux gens qui lui demandent quelque chose. Cela prend du temps oui mais le temps dépend aussi de la volonté politique.

Je pense que vous ne devez pas vous mettre de limite. Si vous souhaitez quelque chose, il faut vous adresser à toutes les autorités et libre à elles ensuite de tenir compte de vos demandes. Tout peut prendre du temps mais cela fait partie du fonctionnement politique.

M. Gaël Gobet, Président. M. Dumont.

M. Alexandre Dumont, Conseiller général. J'ai une remarque par rapport à la résolution. Je souhaiterais qu'on y mentionne le résultat du vote, c'est-à-dire que le Conseil général est favorable à tant de voix ou est contre à tant de voix.

M. Gaël Gobet, Président. M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Il faut être clair, nous n'allons pas trouver de consensus ce soir. Le Conseil général doit donner sa position sur le sujet à la population villaroise qui va être de l'encourager à voter oui ou non. Pour moi, la seule résolution qui serait acceptable c'est celle qui va effectivement mentionner le nombre de voix pour ou contre et la population qui souhaiterait s'informer en détail pourra toujours se référer au procès-verbal de

ce soir et à la vidéo qui est enregistrée. Il en va de même pour les élus de l'Assemblée constitutive ou M. le Préfet s'ils souhaitent connaître nos arguments.

M. Gaël Gobet, Président. D'autres interventions ? Mme Bernhard.

Mme Irene Bernhard, Conseillère générale. J'ai une question de compréhension. Vous ne voulez pas lister les arguments mais seulement le résultat du vote. Et selon le résultat du vote de ce soir, la minorité n'aurait rien à dire dans le moyen de communication qui sera choisie pour informer la population. Il n'y aurait pas les arguments du pour ou du contre. Pour moi ce n'est pas clair la façon de faire.

M. Gaël Gobet, Président. Nous devons répondre à cette question de la manière la plus claire possible pour les citoyens et si nous commençons à nous perdre dans des délibérations ou dans des concepts, le message risque de ne pas être compris. Est-ce qu'on peut se mettre d'accord sur le principe d'une résolution et la rédiger ce soir ? Oui, M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Pour répondre à Mme Bernhard et à votre question M. le Président, ce soir nous pouvons tout faire mais cela dépend à quelle heure vous voulez finir la séance. Si nous commençons à lister les arguments des uns et des autres pour se mettre d'accord sur un consensus sur le texte, les virgules et les mots, franchement je pense que demain matin nous sommes encore là.

Pour moi, l'essentiel c'est que la population doit connaître la détermination du Conseil général et par combien de voix. Ensuite pour le détail, il y a assez de moyens électroniques aujourd'hui pour s'informer sur les débats que nous avons tenus. Ce qui va simplifier les choses.

M. Gaël Gobet, Président. M. Schmidt.

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général. Pour aller dans le sens de M. Grangier afin de simplifier les choses, je dépose cette résolution telle qu'elle est à l'écran. Je suis d'accord de la modifier en mentionnant que le Conseil général est favorable à tant de voix ou n'est pas favorable à tant de voix.

Je propose l'argumentaire tel qu'il est là et s'il n'est pas retenu tant pis. De toute façon, en tant que délégués à l'Assemblée, nous allons reprendre ces arguments pour la séance de la semaine prochaine mais cela nous appartient.

Un autre point me semble important, c'est le procès-verbal de cette séance qui devra être retranscrit assez rapidement. Je ne verrais pas de problème à ce qu'il soit uniquement paraphé par M. le Président avant d'être formellement accepté par le Conseil général. La plupart des arguments sont dans le procès-verbal et nous n'allons pas commencer, ce soir, à en faire le résumé sous une forme ou une autre, sur ce point, je suis tout à fait d'accord.

M. Gaël Gobet, Président. Concernant le procès-verbal, il pourrait tout à fait être publié rapidement avec la mention provisoire avant l'acceptation du Conseil général et signé par mes soins. M. Karati.

M. Vanya Karati, Conseiller général. Nous avons beaucoup discuté de cette résolution alors que la forme sous laquelle nous voulons communiquer n'a pas encore été décidée. Je propose que l'on enlève la résolution affichée à l'écran et que l'on affiche les modes de communication et que l'on vote si nous la souhaitons ou pas sous forme de résolution, respectivement sous forme de tout ménage ou bulletin spécial dans un premier temps.

Si la résolution doit être votée impérativement ce soir, ce n'est pas le cas du contenu du bulletin, ni d'un tout ménage. J'encourage à voter une des deux autres solutions.

M. Gaël Gobet, Président. M. Grangier.

M. François Grangier, Conseiller général. Oui nous pouvons voter une résolution et la passer au forceps ce qui va être le cas mais est-ce que démocratiquement c'est la meilleure solution. J'ai une proposition à faire pour que tout le monde soit d'accord et que cela se passe le mieux possible sinon on va commencer à cliver les personnes et ce n'est pas le but du message que nous voulons donner ce soir. Je propose que nous fassions une réunion avec le Bureau et les chefs de groupe avec une proposition de résolution qui puisse être acceptable, quitte à ce qu'elle soit délibérée par courrier ou autre, mais travaillons ensemble sur un document qui tienne la route. Je n'ai pas envie de rentrer dans une guerre aujourd'hui ou demain à cause de quelque chose qui est passé au forceps et dont il n'y a pas eu une unanimité.

La Commune de Villars-sur-Glâne, peu importe sa décision, doit se montrer forte ensemble dans une direction ou une autre car il faudra la prendre mais pas de cette manière-là.

M. Gaël Gobet, Président. C'était effectivement la proposition initiale du Bureau de lui laisser la possibilité de rédiger un projet et de le soumettre aux chefs de groupe pour validation. Par contre, cela ne peut pas prendre la forme d'une résolution car elle doit être décidée en séance du Conseil général. Oui, M. Clément.

M. Frédéric Clément, Conseiller général. Pour couper court à ces débats et que nous puissions en finir, je propose de voter maintenant une bonne fois pour toute et pour ce qui est de la forme, nous avons encore le temps.

Maintenant on ose se jeter de la falaise et on vote « est-ce qu'on continue le processus ou pas » ?

M. Gaël Gobet, Président. Comme on l'a dit, nous voulons la forme alors nous pouvons voter sur les formes de communication. M. Küttel.

M. Dimitri Küttel, Conseiller général. M. le Président pouvez-vous faire à notre assemblée la lecture de l'article 61 concernant les résolutions dans son intégralité afin que tout le monde comprenne la procédure et la forme.

M. Gaël Gobet, Président. Volontiers.

Article 61 Résolutions

¹*Le Conseil général peut voter des résolutions ayant un effet purement déclaratif à l'occasion d'événements importants.*

²*Les propositions de résolution précisent le mode de communication et les destinataires éventuels de la résolution.*

³*Le Président suspend la séance et réunit le Bureau afin qu'il préavise la recevabilité de la proposition. Le Président porte à la connaissance du Conseil général le préavis du Bureau et invite, le cas échéant, l'auteur de la proposition à la modifier ou la retirer.*

⁴*Le Conseil général vote séance tenante la proposition de résolution après discussion à ce sujet. En se prononçant sur une résolution, le Conseil général fixe également le mode de communication et les destinataires éventuels de la résolution.*

⁵*Le secrétariat du Conseil général est chargé de la communication de la résolution conformément à l'alinéa 4.*

Je donne la parole à M. Schmidt.

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général. Je maintiens ma résolution par contre je suis tout à fait d'accord de travailler sur un bulletin communal ou tout ménage pour y décrire les avantages et les inconvénients ensemble mais je ne suis pas sûr que nous trouvions un accord sur tout, c'est pour cela que je maintiens la résolution qui a une autre fonction avec une

majorité de pour ou de contre alors que le bulletin sera plutôt un consensus. Nous n'avons pas besoin d'être consensuels ici mais uniquement dans le bulletin où il y aura les arguments. Je ne suis pas sûr que nous arriverons à nous mettre d'accord sur la manière et les arguments. A part cela, je suis d'accord.

M. Gaël Gobet, Président. M. Karati.

M. Vanya Karati, Conseiller général. J'ai pris bonne note que M. Schmidt maintient sa résolution mais il faudra, tout d'abord, se mettre d'accord sur la forme et non sur le contenu. Est-ce que nous pourrions voter sur cet objet ?

M. Gaël Gobet, Président. Je demande une interruption de séance pour réunir le Bureau et vous demande de rester à vos places.

La séance est interrompue de 22h56 à 22h58.

M. Gaël Gobet, Président. Après concertation, le Bureau a décidé de procéder à un vote sur la forme de la communication soit une résolution ou une autre forme de communication. Je précise que pour cette autre forme de communication, elle sera proposée aux différents chefs de groupe et discutée puis le contenu sera transmis pour aval et validation. Est-ce que cette manière de faire vous convient ? Tel est le cas, nous allons afficher les objets du vote soit une résolution ou un autre mode de communication à définir par le Bureau.

Celles et ceux qui sont pour que le Conseil général donne sa position sur le sujet de la fusion ou de la poursuite du processus de fusion du Grand Fribourg sous la forme d'une résolution sont priés de le manifester à main levée.

La proposition de communication par une résolution est rejetée par 28 non, 12 oui et 7 abstentions

M. Gaël Gobet, Président. Ainsi par défaut, le mode de communication fera l'objet d'une proposition par le Bureau qui vous sera transmise dans les meilleurs délais en discussion avec les chefs de groupe.

S'agissant de la deuxième question qui vous est soumise ce soir : « Notre Commune doit-elle continuer le processus de fusion du Grand Fribourg ? », je demande aux scrutateurs de bien vouloir distribuer les bulletins de vote. Votre réponse devra être oui ou non ou vous abstenir.

Durant le vote, je vous prie de bien vouloir garder vos places. Merci.

Voici le résultat du vote à bulletins secrets

<i>Bulletins distribués</i>	48
<i>Bulletins rentrés</i>	48
<i>Bulletin blanc/nul</i>	3

Le Conseil général s'est déterminé par rapport à la question qui sera posée aux citoyens par 25 oui et 20 non.

Par conséquent le Conseil général recommandera à la population de poursuivre le processus de fusion.

Je donne la parole à M. le Syndic.

M. Bruno Marmier, Syndic. Je vous félicite pour cette belle soirée démocratique où nous avons pu débattre de la fusion. Peu de commune ont fait cet exercice jusqu'à aujourd'hui. Peu de Conseillers généraux l'ont fait, cela a été parfois un peu laborieux mais cela fait partie de l'exercice et sommes heureux au nom du Conseil communal, de pouvoir continuer ce débat jusqu'au mois de septembre où la population se prononcera. D'ici-là je vous souhaite une très bonne soirée et un bon retour dans vos foyers.

M. Gaël Gobet, Président. Pour celles et ceux qui ne l'auraient encore pas fait, je vous prie de bien vouloir transmettre vos interventions sous format électronique à Mme Vonlanthen ainsi nous pourrions rédiger le procès-verbal au plus vite en ce qui concerne la partie fusion. M. Schmidt a encore quelque chose à préciser.

M. Nicolas Schmidt, Conseiller général. Formellement, je dois encore retirer la résolution que j'ai déposé, ce que je fais car nous n'avons pas votée la résolution qui était à l'écran. Nous avons uniquement voté sur le fait de faire une résolution ou non. Ce qui n'est pas la même chose. Par contre, je souhaiterais que cette résolution soit mentionnée dans le procès-verbal.

M. Gaël Gobet, Président. Nous prenons acte du retrait de votre résolution. Je remercie tous les membres du Bureau sans qui cette séance ne se serait pas déroulée de manière aussi

fluide. Certes le débat a été parfois un peu long au goût de certains mais je pense qu'il a abouti à une solution qui pourra convenir à tout le monde.

Nous voilà arrivés à la fin de cette séance, je vous souhaite à toutes et à tous un bel été qui je l'espère sera ensoleillé si vous restez en Suisse. Je vous souhaite une bonne rentrée dans vos foyers, prenez soin de vous et de ceux que vous aimez. Excellente fin de soirée. Il est 23h13, je lève la séance.

La séance est levée à 23 heures 13.

Approuvé le 14 octobre 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Secrétaire



Emmanuel ROULIN



Le Président



Gaël GOBET



Fusion du Grand Fribourg

Communication du Conseil général de Villars-sur-Glâne en vue du vote consultatif du 26 septembre 2021

Lors de sa séance du 17 juin 2021, le Conseil général de Villars-sur-Glâne a débattu sur la question de savoir si la Commune de Villars-sur-Glâne devait continuer à participer au processus de Fusion du Grand Fribourg ou en sortir.

Les thèmes suivants ont notamment été abordés par les 48 membres présents du Conseil général :

- Culture et langue
- Finances, taxes et économie
- Aménagement du territoire et mobilité
- Vie locale et associative
- Administration

Le Conseil général a décidé par 25 oui, 20 non et 3 abstentions de recommander aux Villaroises et Villarois de poursuivre le processus de fusion du Grand Fribourg jusqu'au vote définitif sur la convention de fusion prévu en automne 2022.

Les citoyennes et les citoyens peuvent prendre connaissance du procès-verbal ainsi que visionner l'enregistrement de la séance sur le site internet de la Commune.

LE BUREAU DU CONSEIL GENERAL